

ABREGE

Examen au dépôt, 145
 Forme et contenu, 145
 Incohérence avec le contenu d'un document, 55, 145
 Publication, 146
 Recherche, 146, 173, 175
 Valeur juridique, 59, 102, 145, 208, 324

ACTIVITE INVENTIVE

Analyse a posteriori, 67
 Approche problème-solution, 65
 Charge de la preuve, 221
 Combinaison de documents, 65
 Date de l'analyse, 65
 Essais de routine, 69
 Etat de la technique, 65, 68
 Etat de la technique le plus proche, 66
 Evidence, 67
 Homme du métier, 67
 Indices, 69
 Invention de problème, 67
 Inventions de sélection (plages de valeur), 56
 Juxtaposition, 69
 Méthode commerciale, 38
 Opposition (motifs), 215
 Préjugé technique, 70
 Problème technique objectif, 66, 324
 Problèmes partiels, 67
 Reformulation du problème technique (art. 123(2)), 67
 Revendication de large portée, 68
 Revendication en deux parties, 137
 Succès commercial, 71

BIOTECHNOLOGIE

Application industrielle (séquence d'un gène), 72, 133
 Brevetabilité, 36, 41
 Corps humain et ses éléments, 45
 Embryons humains, 41
 Génie génétique, 41, 45
 Homme du métier, 68
 Listage de séquences (déclaration), 393
 Listage de séquences (délais), 393
 Listage de séquences (demande euro-PCT), 379
 Listage de séquences (déposée après le dépôt), 394
 Listage de séquences (forme), 393
 Listage de séquences (parties manquantes R. 56), 394
 Listage de séquences (poursuite de procédure), 394
 Listage de séquences (publication), 394
 Listage de séquences (renvoi à une demande antérieure), 394
 Listage de séquences (taxe pour remise tardive), 393
 Matière biologique, 395
 Matière biologique (accès au public), 395
 Matière biologique (délai), 396
 Matière biologique (nouveau dépôt), 398
 Matière biologique (parties manquantes R. 56), 396
 Matière biologique (priorité), 167
 Matière biologique (rejet de la demande), 396
 Matière biologique (renvoi à une demande antérieure), 395, 396
 Matière biologique (solution de l'expert), 397
 Matière biologique (suffisance de description), 395, 396
 Procédés essentiellement biologiques, 43
 Procédés microbiologiques, 44
 Races animales, 43
 Variétés végétales, 42

BREVET

Brevet unitaire, 355
 Certificat Complémentaire de Protection, 82
 Certificat de brevet européen, 200
 Codemandeurs, 73, 200
 Cumul de protection avec un brevet national, 353, 363
 Double brevetabilité, 74, 103
 Droit au brevet, 74, 335
 Droit au brevet (personne non habilitée), 75, 215
 Droit au brevet (suspension de la procédure), 76, 202
 Droit au brevet (transfert partiel), 81
 Droits conférés, 7, 83, 86, 246, 350, 351, 352
 Droits conférés (étendue de la protection), 90
 Droits conférés (limitation ou révocation), 89, 201, 244
 Droits conférés (point de départ), 83
 Droits conférés (renonciation), 219
 Durée du brevet européen, 82
 Extinction, 219, 246, 262
 Fascicule, 91, 149, 179, 190, 197
 Fascicule (contenu), 199
 Fascicule (correction d'erreurs), 200
 Fascicule (effet juridique), 199
 Fascicule (forme), 199
 Fascicule (langue), 15, 199
 Fascicule (préparatifs techniques), 199
 Nouveau certificat de brevet (limitation), 245
 Nouveau certificat de brevet (opposition), 229
 Nouveau fascicule (limitation), 240, 243, 245
 Nouveau fascicule (opposition), 229
 Nullité, 352
 Produit directement obtenu par procédé, 83, 326
 Renonciation, 219, 246
 Territoires où s'applique la protection, 83
 Texte faisant foi, 199
 Validation dans les Etats contractants, 84
 Validation dans les Etats contractants après limitation, 245
 Validation dans les Etats contractants après opposition, 229

BREVETABILITE

Application industrielle, 72
 Corps humain et ses éléments, 45
 Créations esthétiques, 37
 Découvertes, 36
 Double brevetabilité, 74, 103
 Génie génétique, 45
 Interface utilisateur, 39
 Inventions biotechnologiques, 41
 Méthode commerciale, 38, 171
 Méthode de diagnostic, 47
 Méthode de traitement chirurgical, 45, 171
 Méthode de traitement esthétique, 47
 Méthode de traitement thérapeutique, 47
 Méthode mathématique, 37
 Ordre public et bonnes moeurs, 41, 42, 134
 Plans, principes et méthodes, 38
 Présentations d'information, 39
 Procédés essentiellement biologiques, 43
 Procédés microbiologiques, 44
 Programmes d'ordinateur, 38, 133
 Races animales, 43
 Recherche, 171
 Théories scientifiques, 36
 Variétés végétales, 42

CESSION

Cession de l'invention, 121

Cession du brevet, 93, 96
 Compétence pour l'enregistrement, 93
 Conditions de validité, 94
 Dépôt d'une demande divisionnaire, 101
 Documents à fournir, 94
 Effet du transfert, 95, 311, 315, 317
 Etendue territoriale, 94
 Période pour l'enregistrement, 93
 Recours, 247, 264
 Rejet de la requête en inscription de transfert, 95
 Représentation suite à un transfert, 95, 342
 Révision préjudicielle, 260
 Signature de la requête en transfert, 94, 95
 Succession universelle (fusion), 95, 247
 Taxe, 95
 Transfert du droit de priorité, 155
 Transfert pour certains Etats désignés, 93

CODEMANDEURS

Certificat de brevet européen, 200
 Date de dépôt, 118
 Délivrance du brevet, 73, 200
 Demande divisionnaire, 101
 Désignation de l'inventeur (signature), 121
 Etats contractants désignés différents, 73
 Habilitation à déposer, 73
 Identification des demandeurs, 111
 Inscription d'une licence, 96
 Limitation ou révocation, 238
 Opposition, 201
 Priorité, 156, 158
 Recours, 248
 Réduction de la taxe de dépôt, 11
 Représentant commun, 73, 111, 342
 Requête en délivrance (signature), 111
 Signification, 303

CORRECTION R. 139

Appréciation, 192
 Base, 432
 Charge de la preuve, 221
 Compétence, 162, 433
 Critère, 432
 Délai, 431
 Dépôt électronique, 432
 Description, 432
 Dessins, 414
 Etats d'extension, 114
 Etats de validation, 115
 Identification de l'opposant, 207
 Identification du demandeur, 101, 431
 Identification du requérant, 254
 Limitation ou révocation, 243, 431
 Opposition, 431
 Paiement des taxes, 431, 448
 Possibilité d'apporter des corrections, 321
 Poursuite d'exploitation par un tiers, 433
 Priorité, 157, 161, 162
 Retrait de la demande, 180, 432
 Retrait par erreur d'une désignation, 113
 Taxe, 205
 Traduction des revendications, 200
 Vice substantiel de procédure, 271

DECISIONS G

G1/03 Disclaimer non divulgué, 57, 58, 167
 G1/04 Méthode de diagnostic, 45, 47, 48, 272
 G1/05 Demande divisionnaire de seconde génération, 28, 100, 102, 103, 106
 G1/07 Méthode de traitement chirurgical, 46
 G1/09 Demande divisionnaire pendant délai de recours, 101, 246

G1/10 Correction de la décision de délivrance, 200, 299
 G1/11 Compétence des chambres de recours, 24, 127
 G1/12 Correction du nom du requérant, 207, 247, 254
 G1/13 Poursuite de l'opposition par une société radiée, 220, 248
 G1/15 Priorité partielle, 168
 G1/16 Disclaimer non divulgué, 57
 G1/18 Recours non formé ou irrecevable, 205, 250, 251, 252, 254, 258
 G1/19 Méthode de simulation, 39
 G1/86 Art. 122 applicable à l'opposant, 15, 16, 250, 253, 315, 385, 407
 G1/88 Décision intermédiaire, 222, 225
 G1/89 Absence d'unité d'invention a posteriori, 125
 G1/90 Maintien du brevet sous forme modifiée, 218, 219, 220, 224, 226, 227
 G1/91 Unité d'invention, 124, 139, 215, 222, 225
 G1/92 Caractéristiques intrinsèques d'un produit, 50
 G1/93 Piège art. 123(2) – art. 123(3), 325, 328
 G1/94 Intervention du contrefacteur présumé, 217, 235, 236
 G1/95 Motifs d'opposition, 215
 G1/97 Erreur de droit dans une décision, 299
 G1/98 Variétés végétales, 41, 42, 44, 45, 83
 G1/99 Exceptions au principe de non-reformatio in peuis, 265
 G10/91 Motifs d'opposition, 209, 215, 216, 217, 224, 256
 G10/92 Dépôt d'une demande divisionnaire, 101, 192
 G10/93 Reformatio in peuis, 264, 265
 G11/91 Correction d'erreurs, 102, 324, 326, 414, 432
 G12/91 Règle des 3 jours, 77, 192, 209, 218, 222, 234, 283, 285, 292, 298, 431
 G2/04 Transfert de l'opposition, 204, 247, 272
 G2/06 Biotechnologie, 41
 G2/07 Procédés essentiellement biologiques, 43
 G2/08 Deuxième application thérapeutique, 28, 60, 61
 G2/10 Objet exclu par disclaimer divulgué positivement, 57, 103
 G2/12 Produit obtenu par procédé essentiellement biologique, 44
 G2/19 Lieu de la procédure orale, 287
 G2/88 Catégories de revendications, 51, 52, 326
 G2/90 Compétence des chambres de recours, 23, 24
 G2/91 Retrait du recours, 249, 251, 262
 G2/92 Unité d'invention, 127, 128, 130
 G2/94 Intervention d'un assistant en procédure orale, 346
 G2/95 Correction d'erreurs, 102, 324, 326, 432
 G2/97 Taxe de recours, 251, 257, 276, 451
 G2/98 Même invention, 102, 167, 168
 G2/99 Divulgations non opposables, 63
 G3/03 Révision préjudicielle, 261, 270
 G3/04 Intervention du contrefacteur présumé, 235, 236, 247, 263
 G3/08 Programmes d'ordinateur, 28, 39
 G3/14 Clarté en opposition, 225
 G3/19 Procédés essentiellement biologiques, 44
 G3/92 Nouvelle demande art. 61, 76, 77, 78, 79, 80
 G3/95 Races animales, 43
 G3/97 Homme de paille, 202, 203
 G3/98 Date de dépôt de la demande, 11, 12, 63, 108, 120, 147
 G3/99 Co-opposants, 202, 205, 219, 248, 272, 343
 G4/08 Traduction de la demande PCT, 12, 13, 371
 G4/19 Double brevetabilité, 74, 103
 G4/88 Transfert de l'opposition, 204, 247
 G4/91 Intervention du contrefacteur présumé, 228, 234, 235
 G4/92 Procédure orale, 210, 288, 289
 G4/95 Intervention d'un assistant en procédure orale, 294, 346
 G4/98 Taxes de désignation, 100, 105, 113, 272

G5/91 Récusation d'un membre de première instance, 27, 28
G6/83 Première indication thérapeutique, 60
G6/91 Réduction des taxes (art. 14(4)), 11, 13, 14, 16
G6/95 Procédure orale en recours, 291
G7/91 Retrait du recours, 262
G7/93 Modifications suite à notification en vue de la délivrance, 192, 221, 327
G7/95 Motifs d'opposition, 215
G8/91 Retrait du recours, 262
G8/93 Retrait de l'opposition au stade du recours, 262
G8/95 Compétence des chambres de recours, 23, 24
G9/91 Mesure de l'opposition, 208, 209, 217, 256
G9/92 Reformatio in peius, 255, 263, 265

DEFINITIONS

Abus (art. 55), 63
Abus de procédure, 291
Accusé de réception, 98, 301, 312
Adresse pour la correspondance, 111, 118, 303
Avis technique, 30, 454
Balance des probabilités, 221
Boîte aux lettres automatique, 97
Catégories des documents (rapport de recherche), 174
Certificat Complémentaire de Protection, 82
Certificat d'utilité, 155, 350, 351, 354
Commission rogatoire, 294, 338
Concept inventif général, 124
Connaissances générales, 55, 57, 65, 67, 68, 131, 172, 210, 432
Constitution de droits, 93
Contenu d'une demande, 59, 102, 323
Continuation-in-part, 157
Copie des résultats d'une recherche antérieure, 187, 329
DAS, 163, 379
Décision intermédiaire, 222, 225, 226, 228
Décision rendue en l'état du dossier, 178, 187
Défense nationale, 97, 350, 357
Délai composé, 115, 116, 148, 305, 317, 318, 319, 369
Délai de forclusion, 148, 153, 305, 314, 317, 318, 436
Délai normal non observé, 100, 113
Délai supplémentaire réintroduit, 115, 116, 305
Demande de renseignement, 187
Demande divisionnaire de seconde génération, 102
Demande en instance, 100
Demandes divisionnaires empoisonnées, 168
Dessins ou modèles industriels, 155
Deuxième application non thérapeutique, 52
Deuxième indication thérapeutique, 60, 125
Disclaimer, 57
Divulgateur fortuite, 55
Double brevetabilité, 74, 103
Droit d'être entendu, 138, 185, 186, 188, 222, 270, 275, 281, 290, 323
Droit national antérieur, 113, 181, 192, 201, 208, 215, 221, 239, 240, 244, 297, 353, 354
Effet suspensif, 100, 101, 235, 246, 332
Éléments irrévocablement abandonnés, 79, 102, 128, 322
Entretien téléphonique, 285, 455
Équivalents, 90
États contractants (dates d'entrée en vigueur), 382
États contractants (liste), 7
Evidentiary privilege, 348
Exigibilité des taxes, 147, 446, 451
Experts (matière biologique), 397
Format à codage de caractères, 446
Homme de paille, 203
Homme du métier, 67
Incorporation par référence, 54, 133, 134, 324
Industrie, 72

Informations sur l'état de la technique, 187, 329
Jonction de procédures, 20, 21, 22
Juxtaposition, 69
Langue de la procédure, 12
Langue non-officielle autorisée, 10, 13, 15, 16, 120, 206, 238, 240, 252, 253, 277, 373, 385
Langues officielles de l'OEB, 10
Marque de fabrique, 134, 139, 324
Matière biologique, 395
Mesure d'instruction, 230
Modèle d'utilité, 49, 119, 155, 163, 350, 351, 354
Montant insignifiant, 455
Organisations sans but lucratif, 12
PACE, 88, 195, 273, 333, 374
Partie minime, 205, 251, 451
Patent Prosecution Highway, 197
PCT Direct, 361
Petites et moyennes entreprises, 11
Photographies, 406
Portier, 98
Pouvoir discrétionnaire, 185, 187, 192, 321, 346
Première indication thérapeutique, 60
Préparatifs techniques (fascicule de brevet), 199
Préparatifs techniques en vue de la publication, 179, 180, 321
Prestataire de service postaux, 308
Product-by-process, 52, 208
Produit directement obtenu par un procédé, 83, 326
Protection provisoire, 87
Protocole d'interprétation de l'art. 69, 90, 327
Protocole de Londres, 84
Protocole sur la reconnaissance, 75
Provisional, 155
Public, 51
Récépissé de dépôt, 99
Recherche de type international, 173, 360
Règle de sécurité de l'art. 7(3) RRT, 446, 450
Règle de sécurité de l'art. 7(3) RRT, 309
Règle des 10 jours, 298, 301, 305
Règle des 3 jours, 77, 192, 209, 218, 222, 234, 283, 285, 298, 431
Renvoi à une demande déposée antérieurement, 11, 105, 109, 119, 136, 143, 158, 405
Représentant commun, 73, 95, 111, 202, 219, 238, 248, 303, 342, 343
Révision préjudicielle, 20, 214, 252, 260, 261
Succession universelle (fusion), 95, 203, 204, 247
Traduction automatique, 175
Traduction intégrale, 165
Traité de Budapest, 395
Transmission des demandes, 107
Unité de la pratique internationale, 405
Universités et organismes de recherche publics, 12
Utilisation, 52, 326
Vice substantiel de procédure, 27, 187, 188, 246, 260, 261, 270, 271, 287, 298, 299
Visioconférence, 286, 385

DELAIS

Abrégé, 145
Absence de recherche, 171
Acte accompli auprès d'une administration nationale, 310
Attestation d'exposition, 64
Audition d'un témoin ou d'un expert, 294
Augmentation des taxes, 445
Calcul, 305
Calcul en cas de perte de priorité, 166
Certification de traduction, 16
Circonstances exceptionnelles, 310
Circonstances exceptionnelles (paiement des taxes), 310

- Citation à une procédure orale, 287
 Citation des parties, témoins et experts, 294
 Confirmation écrite (dépôt par e-mail), 386
 Confirmation écrite (dépôt par fax), 98, 206, 238, 252, 257, 277, 385
 Conservation des dossiers, 335
 Constatation de la perte d'un droit, 300
 Copie des résultats d'une recherche antérieure, 329, 330
 Correction R. 139, 431
 Décision intermédiaire, 226
 Déclaration de priorité (correction), 161
 Délai composé, 115, 116, 148, 305, 317, 318, 319, 369
 Délai en année, 306
 Délai en mois, 306
 Délai en semaines, 306
 Délai imparti, 306
 Demande euro-PCT (irrégularités), 372
 Description, 118
 Désignation d'un représentant commun, 95
 Désignation de l'inventeur (demande divisionnaire), 123
 Désignation de l'inventeur (demande euro-PCT), 378
 Désignation de l'inventeur (irrégularité), 122
 Désignation de l'inventeur (nouvelle demande art. 61), 123
 Dessins (irrégularité), 112
 Disfonctionnement des moyens de communication de l'OEB, 309
 Document de priorité (demande divisionnaire), 104
 Entrée en phase régionale EP, 365
 Fermeture de l'OEB, 309
 Forclusion, 148, 153, 256, 305, 314, 317, 318, 436
 Identification de l'objet d'un paiement, 449
 Identification du demandeur, 118
 Identification du demandeur (demande euro-PCT), 379
 Indication selon laquelle un brevet européen est demandé, 118
 Informations sur l'état de la technique, 330
 Inscription au REB, 332
 Interruption de procédure, 435
 Intervention du contrefacteur présumé, 234
 Invitation à maintenir la demande, 183, 373
 Irrecevabilité de l'opposition, 213
 Irrecevabilité du recours, 258, 259
 Irrégularités dans la requête en limitation ou en révocation, 242
 Irrégularités sur la forme de la demande, 404
 Limitation non admissible, 243
 Listage de séquences, 393
 Listage de séquences (demande euro-PCT), 379
 Listage de séquences (remise tardive), 393
 Maintien du brevet sous forme modifiée, 226, 227
 Maintien du brevet sous forme modifiée (avec surtaxe), 226, 227, 243
 Matière biologique, 396
 Matière biologique (nouveau dépôt), 398
 Modifications (base), 323
 Modifications lors de l'entrée en phase régionale, 375, 376
 Notifications pendant l'opposition, 218, 219, 220
 Notifications pendant le recours, 264
 Nouvelle taxe de recherche, 126, 129, 130
 Numéro de la demande antérieure (demande divisionnaire), 105
 Numéro de la demande initiale (nouvelle demande art. 61), 80
 Observations des tiers, 282
 Opposition, 204, 240
 Paiement des taxes annuelles auprès des Offices nationaux, 150, 317
 Paiement réputé effectué après l'expiration d'un délai, 450
 Parties manquantes R. 56, 411, 412, 413
 Perturbation de la distribution du courrier, 309
 Pièces reçues tardivement, 308
 Pour faire usage de l'art. 61, 79
 Poursuite d'office de l'opposition, 219, 262
 Poursuite d'office du recours, 262
 Poursuite de la procédure, 312
 Préparation de la procédure orale, 290
 Preuve pour l'inscription d'un transfert, 94
 Preuves en opposition, 209
 Priorité, 155, 159, 161
 Priorité (copie de la demande antérieure), 161, 163, 379
 Priorité (déclaration), 160
 Priorité (numéro de dépôt), 104, 161, 379
 Prise de position lors de l'entrée en phase régionale, 375, 376
 Procédure orale, 285
 Prorogation, 246, 309
 Prorogation d'un délai imparti, 307
 Publication, 179
 Publication (demande divisionnaire), 106
 Publication de la mention de délivrance, 195, 198
 Recherche incomplète, 171
 Recherche internationale, 172
 Recherche internationale supplémentaire, 172
 Recours, 101, 250, 257
 Recours (mémoire), 101, 250, 258
 Rectification de la désignation de l'inventeur, 122
 Règle de sécurité de l'art. 7(3) RRT, 450
 Renvoi à une demande déposée antérieurement, 119
 Renvoi à une demande déposée antérieurement (copie certifiée conforme), 119
 Renvoi à une demande déposée antérieurement (traduction), 120
 Réponse à notification, 186
 Réponse au RREE, 177
 Représentation, 238, 339, 341, 342, 344
 Requête en examen, 183, 184
 Requête en examen (demande divisionnaire), 106
 Requête en examen (demande euro-PCT), 372
 Restitutio in integrum, 317
 Revendications déposées après le dépôt, 136
 Révision, 276, 298
 Signature, 207, 237, 248, 254, 278, 407
 Suspension de la procédure, 77, 202
 Transmission d'une demande PCT, 358
 Taxe additionnelle pour plus de 35 pages, 109
 Taxe annuelle (demande euro-PCT), 368
 Taxe d'examen, 184
 Taxe d'examen (demande divisionnaire), 106
 Taxe d'examen (demande euro-PCT), 372
 Taxe d'extension, 115, 305
 Taxe de délivrance, 188, 189
 Taxe de dépôt, 108
 Taxe de dépôt (demande divisionnaire), 105
 Taxe de dépôt (demande euro-PCT), 367
 Taxe de dépôt (nouvelle demande art. 61), 80
 Taxe de désignation, 113
 Taxe de désignation (demande divisionnaire), 106
 Taxe de désignation (demande euro-PCT), 368
 Taxe de désignation (nouvelle demande art. 61), 80
 Taxe de recherche, 108
 Taxe de recherche (demande divisionnaire), 105
 Taxe de recherche (nouvelle demande art. 61), 80
 Taxe de recherche complémentaire, 370
 Taxe de transmission (demande PCT), 358
 Taxe de validation, 116, 305
 Taxe pour nouveau fascicule de brevet (limitation), 243
 Taxes annuelles (demande divisionnaire), 152, 306
 Taxes annuelles (demande euro-PCT), 305, 306, 369
 Taxes annuelles (nouvelle demande art. 61), 153
 Taxes annuelles (paiement avec surtaxe), 148, 150, 151, 306

Taxes annuelles (restitutio in integrum), 150
Taxes annuelles (révision), 151
Taxes de revendications, 143, 188, 190
Taxes de revendications (demande euro-PCT), 377
Traduction art. 14(4), 13, 206, 238, 253, 277, 385
Traduction de documents (entrée en phase régionale), 374
Traduction de la demande, 11
Traduction de la demande antérieure, 164
Traduction de la demande divisionnaire, 12
Traduction de la demande PCT, 371
Traduction des moyens de preuve, 15, 209
Traduction des observations des tiers, 14
Traduction des revendications, 188, 190
Traduction des revendications (limitation), 243
Traduction pour validation après limitation, 245
Traduction pour validation après opposition, 229
Traduction pour validation du brevet, 84, 85
Transformation, 350, 351
Transmission des demandes, 107
Une revendication indépendante par catégorie (recherche), 137
Unité d'invention (observations), 127

DELIVRANCE

Décision de délivrance, 195, 198, 200, 298
Délivrance accélérée, 198
Dépôt d'une demande divisionnaire, 100
Notification en vue de la délivrance, 186, 188
Nouvelle notification R. 71(3), 192
Publication de la mention de délivrance, 195, 198, 204, 240
Refus du texte proposé, 188
Rejet de la demande, 188, 189
Renonciation au droit de recevoir une nouvelle notification R. 71(3), 192, 193
Reprise de l'examen, 195
Requête en poursuite de la procédure, 191
Requêtes subsidiaires, 189, 191, 192, 194, 248, 260, 270, 271, 291
Taxe, 188, 189, 193, 194, 198
Taxe (exigibilité), 447
Taxe (nouvelle notification R. 71(3)), 193
Taxe de désignation, 192, 198
Taxes annuelles, 191, 198
Taxes de revendications, 188, 190, 193, 198
Taxes de revendications (exigibilité), 447
Texte faisant foi, 199
Traduction des revendications, 188, 190, 193, 194, 198

DEMANDE DIVISIONNAIRE

Abandon d'une revendication, 144
Contenu, 102
Contenu (texte faisant foi), 91, 120
Date de la demande divisionnaire, 103
Demande antérieure délivrée, 100
Demande antérieure en instance, 100
Demande antérieure rejetée, 101
Demande antérieure réputée retirée, 100, 113
Demande antérieure retirée, 100
Demande divisionnaire de seconde génération, 102
Demandes divisionnaires empoisonnées, 168
Dépôt par des codemandeurs, 101
Dépôt par renvoi à une demande antérieure, 105
Dépôt pendant le délai de recours, 101
Dépôt pendant le délai pour déposer le mémoire de recours, 101
Dépôt pendant une suspension de procédure, 78
Dépôt quand demande antérieure plus en instance, 101
Dépôt sans revendications, 103
Désignation de l'inventeur, 123
Désignations, 105

Document de priorité, 104
Double brevetabilité, 103
Éléments irrévocablement abandonnés, 102
Extension, 105
Extension de l'objet, 102
Habilitation à déposer, 101
Informations sur l'état de la technique, 104, 329
Inspection publique, 335
Langue de la demande divisionnaire, 12
Lieu de dépôt, 97, 104
Modes de dépôt, 105
Motifs d'opposition, 102
Priorité, 103
Publication, 106
Remboursement des taxes (pas de date), 106
Représentation, 102, 342
Requête en délivrance, 105
Requête en examen, 106
Restitutio in integrum, 316
Sur la base d'une demande euro-PCT, 12, 100, 373
Suspension de la procédure, 76, 101
Taxe d'examen, 106
Taxe de dépôt, 105
Taxe de désignation, 106
Taxe de recherche, 105
Taxe de recherche (remboursement), 106
Taxe pour demande de deuxième génération, 105
Taxes annuelles, 152, 306
Taxes de revendications, 106, 144
Types de demandes antérieures, 100
Une revendication indépendante par catégorie, 138
Unité d'invention, 127
Validation, 105, 116

DEMANDE EURO-PCT

Adhésion d'un nouvel Etat à la CBE, 117
Attestation d'exposition, 64, 373
Base de la procédure EP, 366, 372
Désignation d'un Etat aux fins nationale et EP, 363
Désignation d'un Etat équivalente à une désignation EP, 363
Désignation de l'inventeur, 378
Divisionnaire déposée sur la base d'une demande euro-PCT, 12, 100, 373
Droit antérieur art. 54(3), 364
Entrée anticipée en phase régionale, 365
Entrée en phase régionale, 365
Entrée en phase régionale (délai), 365
Etats d'extension, 114, 115
Etats de validation, 115, 116
Examen (requête), 366, 372
Examen accéléré, 197, 374
Excuse des retards, 363
Identification du demandeur, 379
Inspection publique, 364
Listage de séquences, 379
Modifications lors de l'entrée en phase régionale, 372, 374, 375, 376
Observations des tiers, 282
Priorité, 155, 156, 163, 165, 379
Prise de position, 375, 376
Protection provisoire, 364
Recherche accélérée, 196, 374
Recherche complémentaire, 19, 129, 170, 171, 172, 179, 196, 326, 365, 370, 372, 376
Renonciation à la notification R. 161/R. 162, 196, 197, 198, 374, 378
Représentation, 339, 343, 374
Requête en délivrance, 110
Revendications non recherchées par l'OEB/ISA, 377
Révision de décisions, 363
RREE, 176, 177

Suspension de la procédure, 76
 Taxe additionnelle pour plus de 35 pages, 367
 Taxe annuelle, 305, 306, 366, 368, 369
 Taxe d'examen, 366, 372, 373
 Taxe d'examen (réduction), 373
 Taxe d'examen (remboursement), 373
 Taxe de dépôt, 364, 366
 Taxe de dépôt (délai), 367
 Taxe de désignation, 366, 368
 Taxe de recherche complémentaire, 366, 370
 Taxes de revendications, 377
 Taxes de revendications (remboursement), 378
 Traduction, 364, 366, 370
 Traduction (correction), 16
 Traduction de documents, 374
 Unité d'invention, 129, 196, 378

DEMANDE PCT

Accord entre l'OEB et l'OMPI, 359
 OEB/IPEA Compétence, 358, 359
 OEB/IPEA Compétence (limitation), 360
 OEB/IPEA Examen préliminaire international (réduction de la taxe), 361
 OEB/IPEA Examen préliminaire international (remboursement de la taxe), 361
 OEB/IPEA Examen préliminaire international (taxe pour paiement tardif), 361
 OEB/IPEA Examen préliminaire international (taxe), 361
 OEB/IPEA Inspection publique, 364
 OEB/IPEA Langue de la demande ou de sa traduction, 359
 OEB/IPEA Moyens de dépôt, 361
 OEB/IPEA Observations des tiers, 282
 OEB/IPEA Recherche complémentaire, 173, 362
 OEB/IPEA Représentation, 343
 OEB/IPEA Unité d'invention, 128
 OEB/ISA Compétence, 358, 359
 OEB/ISA Compétence (limitation), 360
 OEB/ISA Langue de la demande ou de sa traduction, 359
 OEB/ISA Observations des tiers, 282
 OEB/ISA PCT Direct, 361
 OEB/ISA Recherche de type international, 173, 360
 OEB/ISA Recherche de type international (taxe), 360
 OEB/ISA Recherche internationale, 172
 OEB/ISA Recherche internationale (réduction de la taxe), 361
 OEB/ISA Recherche internationale (remboursement de la taxe), 360, 453
 OEB/ISA Recherche internationale (taxe), 360
 OEB/ISA Représentation, 343
 OEB/ISA Unité d'invention, 128, 376
 OEB/RO Compétence, 357
 OEB/RO Défense nationale, 357
 OEB/RO Dépôt par fax, 98
 OEB/RO Langue de la demande, 357
 OEB/RO Lieu de dépôt, 357
 OEB/RO Nombre d'exemplaires de la demande, 357
 OEB/RO Taxe de transmission, 358
 Protection provisoire, 364

DEPOT DE DOCUMENTS

Dépôt auprès d'un service national, 99, 386
 Dépôt direct, 384
 Dépôt électronique, 384
 Dépôt électronique (document de priorité), 384
 Dépôt par e-mail, 385
 Dépôt par fax, 385
 Dépôt par fax (langue), 13
 Dépôt par fax (signature), 407
 Dépôt par télégramme, 385

Dépôt par télex, 385
 Dépôt par un service postal, 384
 Document de priorité, 384, 385
 Lieu, 386
 Nombre d'exemplaires, 407
 Pouvoir, 385
 Signature, 407
 Signature électronique, 407

DEPOT DE LA DEMANDE

Conditions de forme, 404
 Conditions de forme (examen), 404, 405
 Correction de la traduction de la demande, 16
 Date d'une demande divisionnaire, 103
 Date de dépôt, 109, 118, 169
 Date de dépôt (auprès d'un service national), 97
 Date de dépôt (compétence), 118
 Date de dépôt (conditions), 118
 Date de dépôt (langue), 10
 Date de dépôt (parties manquantes R. 56), 411, 412, 413
 Date de dépôt (représentation), 339
 Défense nationale, 97
 Demande divisionnaire, 97
 Demande divisionnaire (modes de dépôt), 105
 Dépôt devant un office national (langue), 12
 Dépôt direct, 97
 Dépôt électronique, 99, 432
 Dépôt électronique (taxe de dépôt), 108
 Dépôt par d'autres moyens, 99
 Dépôt par fax, 98
 Dépôt par fax (confirmation écrite), 98
 Dépôt par fax (demande PCT), 98
 Dépôt par un service postal, 98
 Dépôt par une personne non habilitée, 75
 Dessins, 111
 Identification du demandeur, 111, 379
 Identification du demandeur (correction R. 139), 431
 Lieu de dépôt (auprès d'un service national), 97
 Lieu de dépôt (auprès de l'OEB), 97
 Nombre d'exemplaires, 405
 Nouvelle demande art. 61, 79, 97
 Procédure après le dépôt, 99
 Procédure de dépôt, 97
 Récépissé de dépôt, 99
 Renvoi à une demande déposée antérieurement, 105, 119, 143
 Renvoi à une demande déposée antérieurement (copie certifiée conforme), 119
 Renvoi à une demande déposée antérieurement (forme), 405
 Renvoi à une demande déposée antérieurement (listage de séquences), 394
 Renvoi à une demande déposée antérieurement (matière biologique), 395, 396
 Renvoi à une demande déposée antérieurement (traduction), 120, 405
 Représentation, 339
 Requête en délivrance, 109, 160
 Requête en délivrance (demande divisionnaire), 105
 Requête en délivrance (nombre d'exemplaires), 405
 Requête en délivrance (nouvelle demande art. 61), 80
 Requête en délivrance (signature), 111
 Suspension de la procédure, 76
 Taxe de dépôt, 108
 Taxe de dépôt (demande divisionnaire), 105
 Taxe de dépôt (exigibilité), 447
 Taxe de dépôt (nouvelle demande art. 61), 80
 Taxe de dépôt (réduction), 11, 120
 Taxe de dépôt (remboursement), 107
 Taxe de recherche, 108
 Taxe de recherche (demande divisionnaire), 105

Taxe de recherche (exigibilité), 447
Taxe de recherche (nouvelle demande art. 61), 80
Taxe de recherche (remboursement), 107, 452
Titre de l'invention, 110, 175
Transmission des demandes, 107

DESCRIPTION

Contenu, 132, 215
Correction R. 139, 432
Eléments prohibés, 134
Suffisance de description, 131, 216

DESIGNATION

Adhésion d'un nouvel Etat à la CBE, 117
Correction d'un retrait par erreur d'une désignation, 113
Demandes divisionnaires, 105
Publication des Etats désignés, 117, 199
Retrait de désignation, 113
Taxe, 113
Taxe (compétence), 114
Taxe (demande divisionnaire), 106
Taxe (demande euro-PCT), 366, 368
Taxe (exigibilité), 447
Taxe (notification en vue de la délivrance), 192, 198
Taxe (nouvelle demande art. 61), 80
Taxe (remboursement), 107, 113

DESIGNATION DE L'INVENTEUR

Demande divisionnaire, 123
Demande euro-PCT, 378
Droit de l'inventeur d'être désigné, 81, 121
Forme, 121
Indication dans la requête, 111, 121
Indication dans un document séparé, 111, 121
Information de l'inventeur, 121
Irrégularité, 122
Nouvelle demande art. 61, 123
Obligation par décision de justice, 121
Opposition, 215
Publication, 121
Rectification de la désignation de l'inventeur, 22, 122, 123, 247, 260, 332, 337
Renonciation, 121
Représentation, 339
Signature, 121

DISCLAIMER

Clarté, 58
Définition, 57
Disclaimer divulgué, 57
Disclaimer non divulgué, 57
Disclaimer trop large, 58
Divulgateur fortuite, 56
Etre humain, 42
Méthode de traitement chirurgical, 46
Priorité, 167
Suffisance de description, 58

DIVULGATIONS NON OPPOSABLES

Abus, 63
Attestation d'exposition, 64
Compétence, 63
Déclaration d'exposition, 64
Demande euro-PCT, 64, 373
Divulgations non opposables et art. 54(3), 64
Période de 6 mois, 63
Publication par erreur par un Office, 63

DROIT ANTERIEUR ART. 54(3)

Abrégé, 145
Ancien système, 59, 365
Citation dans la demande, 132

Contenu, 59
Date de l'interprétation, 54
Date effective, 59, 166
Définition, 59
Demande euro-PCT, 364
Divulgateur non opposable, 64
Effet, 59
Effet du retrait de la demande, 59, 181
Forme de la revendication, 137
Langue, 59, 91
Recherche, 165, 173, 177, 185, 186

EXAMEN

Décision rendue en l'état du dossier, 187
Demande de renseignement, 187
Demande euro-PCT (requête), 366, 372
Dessins, 112
Examen accéléré, 195, 196, 273, 374
Examen préliminaire international, 361
Examen préliminaire international (réduction de la taxe), 361
Examen préliminaire international (remboursement de la taxe), 361
Examen préliminaire international (taxe pour paiement tardif), 361
Examen préliminaire international (taxe), 361
Invitation à maintenir la demande, 183, 373
Parties manquantes R. 56, 412
Patent Prosecution Highway, 197
Pouvoir discrétionnaire, 185, 187, 321
Première notification, 186
Priorité (traduction de la demande antérieure), 165
Procédure, 185, 321
Procédure orale, 286, 289
Recherche additionnelle, 172
Recherche incomplète, 171, 185
Renonciation à l'invitation visée à la R. 70(2), 18, 177, 184, 185, 197, 198, 321, 373
Réponse à notification (délai), 186
Requête (délai), 183
Requête (forme), 183
Requête (habilitation à présenter), 183
Requête (retrait), 184
Requêtes subsidiaires, 194, 260, 270, 271, 291
Taxe, 184
Taxe (demande euro-PCT), 366, 372, 373
Taxe (exigibilité), 447
Taxe (réduction - demande euro-PCT), 373
Taxe (réduction), 14
Taxe (remboursement - demande euro-PCT), 373
Taxe (remboursement), 107, 183, 184, 454
Une revendication indépendante par catégorie, 138, 185
Unité d'invention, 127, 185

EXTENSION

Décrets d'extension, 114
Demande euro-PCT, 114
Demandes divisionnaires, 105
Etats d'extension, 114
Intervention du contrefacteur présumé, 234
Opposition, 201
Remèdes juridiques, 114
Retrait d'une requête en extension, 114
Taxe d'extension, 115, 305

EXTENSION DE L'OBJET

Abrégé, 145
Ajout d'un état de la technique, 324
Ajout d'une caractéristique, 325
Citation de l'art antérieur, 132
Contenu d'une demande, 323

Correction R. 139, 432
 Demande divisionnaire, 102
 Dessins, 325
 Généralisation intermédiaire, 326
 Incorporation par référence, 133, 324
 Introduction de nouveaux avantages, 132
 Limitation, 242
 Listage de séquences, 394
 Marque de fabrique, 139, 324
 Piège art. 123(2) – art. 123(3), 327
 Plages de valeur, 325
 Recherche, 171, 326
 Reformatio in peuis (exceptions), 265
 Reformulation du problème technique, 67, 324
 Remplacement d'une caractéristique, 325
 Revendications déposées après le dépôt, 136, 176, 185
 Suppression d'une caractéristique, 325, 328
 Test d'essentialité, 325

EXTENSION DE LA PROTECTION

Base de l'appréciation, 327
 Changement de catégorie, 326
 Extension de la description, 327
 Limitation, 242
 Piège art. 123(2) – art. 123(3), 327
 Reformatio in peuis (exceptions), 265

INFORMATIONS SUR L'ETAT DE LA TECHNIQUE

Copie des résultats d'une recherche antérieure, 329
 Délai, 329, 330
 Demande antérieure est une demande PCT, 329
 Demandes divisionnaires, 104, 329
 Exception à l'obligation de fournir les résultats de recherche, 330
 Invitation par la division d'examen, 187
 Priorités multiples, 329

INSPECTION PUBLIQUE

Avant publication de la demande, 334
 Communication de pièces, 334
 Conservation des dossiers, 335
 Copie certifiée conforme, 336
 Demande euro-PCT, 364
 Demande PCT, 364
 Demandes divisionnaires, 335
 Documents confidentiels, 333
 Droit au brevet, 335
 Effet du retrait de la demande, 181
 Inspection en ligne, 334
 Interruption de la procédure, 333
 Modalités, 334
 Nouvelle demande art. 61, 335
 Observations des tiers, 333
 Par un tiers, 335
 Pièces exclues, 333, 334
 Pièces ouvertes à l'inspection publique, 333
 Publication par erreur de la demande, 335
 Registre Européen des Brevets, 332, 333
 Représentation, 335
 Restitutio in integrum, 333
 Taxe (remboursement), 336
 Transformation, 351

INSTRUCTION

Audition de parties, témoins ou experts, 295
 But, 293
 Citation des parties, témoins et experts, 294
 Commission rogatoire, 294, 338
 Compétence, 293
 Conservation de la preuve, 295
 Conservation de la preuve (taxe), 296
 Décision d'y recourir, 294

Déclaration sous la foi du serment, 294
 Définition, 230
 Droits des experts et témoins, 295
 Enregistrement, 286
 Enregistrement vidéo comme moyen de preuve, 295
 Experts, 295
 Frais, 230, 295
 Langue, 16, 293
 Modèle comme moyen de preuve, 295
 Par une autorité d'un Etat contractant, 294, 338
 Procédure orale, 285
 Procès-verbal, 296
 Recours, 294
 Représentation, 340
 Requête, 293, 294
 Révision, 280, 294

INTERRUPTION DE PROCEDURE

Calcul des délais, 435
 Compétence, 434
 Date de l'interruption, 435
 Décès ou incapacité du demandeur ou du titulaire, 434
 Décès ou incapacité du mandataire, 435
 Délai, 435
 Impossibilité juridique du demandeur ou du titulaire, 434
 Impossibilité juridique du mandataire, 435
 Inspection publique, 333
 Opposition, 224, 434
 Procédure, 435
 Représentation, 434, 435
 Reprise de la procédure, 435
 Requête en examen, 436
 Restitutio in integrum, 318, 436
 Taxes annuelles, 436

INTERVENTION DU CONTREFACTEUR PRESUME

Assimilation de l'intervenant à un opposant, 235
 Au stade du recours, 234, 235, 236
 Déclaration d'intervention, 234
 Délai, 234
 Habilitation à intervenir, 234
 Motifs d'opposition, 217, 235
 Notification au titulaire, 235
 Notification aux autres opposants, 235
 Parties à la procédure, 201
 Procédure d'opposition, 235
 Recevabilité, 235
 Recours, 235, 247
 Retrait de l'opposition, 234, 235
 Retrait du recours, 235, 236, 263
 Taxe, 235, 236

LANGUE

Bulletin Européen des Brevets, 337
 Certification de traduction, 16
 Copie des résultats d'une recherche antérieure, 329
 Correction de la traduction de la demande, 16
 Correction de la traduction des revendications (protection provisoire), 91
 Correction de la traduction du brevet, 85, 91
 Correction de traduction de pièces, 16
 Demande divisionnaire, 12
 Demande PCT, 357
 Dépôt dans une langue non-officielle, 10
 Dépôt devant un office national, 12
 Document dans une langue non-officielle (recherche), 175
 Document de priorité, 104, 164, 166, 177, 336, 379
 Document de priorité (parties manquantes R. 56), 412, 413
 Documents prouvant une cession, 94
 Fascicule, 15, 199

Incorporation par référence, 133
Instruction, 16, 293
Journal Officiel, 337
Langue aux fins de l'examen préliminaire international, 359
Langue aux fins de la recherche internationale, 359
Langue de dépôt, 10
Langue de la procédure, 12
Langue non-officielle autorisée, 10, 13, 15, 16, 120, 206, 238, 240, 252, 253, 277, 373, 385
Langues officielles de l'OEB, 10
Modifications, 15, 240
Nouvelle demande art. 61, 13
Observations des tiers, 14, 282
Opposition, 206
Preuves, 14, 15, 209, 253, 277, 293
Procédure écrite, 13
Procédure orale, 15, 279
Procès-verbal, 16
Protocole de Londres, 84
Publication, 15, 182
Rapport de recherche, 174
Recours, 252, 257
Recours (mémoire), 253, 258
Réduction de la taxe de dépôt, 11, 120
Réduction de la taxe d'examen, 14
Réduction des taxes autres que dépôt et examen, 14
Renvoi à une demande déposée antérieurement, 120, 405
Requête en inscription de transfert, 94
Revendications déposées après le dépôt, 15, 136
Révision, 277
Sanction si une pièce n'est pas dans la langue prescrite, 15
Texte faisant foi dans les Etats contractants, 91
Texte faisant foi devant l'OEB, 91, 120, 323
Titre de l'invention, 175
Traduction de documents (entrée en phase régionale), 374
Traduction de la demande antérieure (priorité), 104
Traduction de la demande PCT, 366, 370
Traduction de la demande PCT (protection provisoire), 364
Traduction des revendications (délivrance), 188, 190, 193, 194, 200, 299
Traduction des revendications (limitation), 243
Traduction des revendications (opposition), 226, 227
Traduction des revendications (protection provisoire), 87, 88, 364
Traduction du brevet (validation après limitation), 245
Traduction du brevet (validation après opposition), 229
Traduction du brevet (validation), 84

LICENCE

Codemandeurs, 96
Compétence pour l'enregistrement, 93
Conditions de validité, 96
Documents à fournir, 96
Etendue territoriale, 94
Licence exclusive, 96
Licence sur le brevet, 96
Opposabilité aux tiers de l'inscription, 96
Période pour l'enregistrement, 93
Radiation d'une inscription de licence, 96
Recours, 247
Sous-licence, 96
Taxe, 96

LIMITATION OU REVOCATION

But, 237
Correction R. 139, 431
Décision de limitation, 244

Délai, 237
Droits conférés, 89, 244
Examen (compétence), 242
Langue, 238
Lieu et forme, 237
Limitation (conditions), 242
Limitation non admissible, 243
Limitations successives, 237
Modifications du brevet, 240
Nouveau certificat de brevet, 245
Nouveau fascicule de brevet, 240, 243, 245
Observations des tiers, 244, 283
Primauté de la procédure d'opposition, 239, 240
Procédure orale, 243
Procédures nationales, 240
Recevabilité de la requête, 237, 242
Représentation, 238, 239
Requête, 237, 238
Requêtes subsidiaires, 244
Retrait de la requête, 244
Révocation, 242
Suspension de la procédure, 244
Taxe, 239
Taxe (exigibilité), 447
Taxe (réduction), 14, 238
Taxe (remboursement), 239, 240, 244
Taxe pour nouveau fascicule de brevet, 240, 243
Traduction dans les Etats contractants, 245
Traduction des revendications, 243

MODIFICATIONS

Apportées par la division d'examen, 188
Base, 136, 177, 185, 193, 194, 323, 372, 374, 455
Clarté en opposition, 225
Correction R. 139, 432
Demande euro-PCT, 372, 374, 375, 376
Eléments irrévocablement abandonnés, 322
Eléments n'ayant pas fait l'objet de la recherche, 172, 322, 374
Forme, 177, 322
Langue, 15, 240
Limitation du brevet, 240
Modifications manuscrites, 226, 227, 322
Modifications tardives, 266, 271, 290, 291
Notification en vue de la délivrance, 192, 299
Nullité du brevet, 352
Opposition, 218, 221, 222, 223
Possibilité d'apporter des modifications, 171, 178, 183, 185, 192, 299, 321
Procédure orale, 323
Revendications déposées après le dépôt, 136
Révision préjudicielle, 260
Texte faisant foi, 91, 120, 323
Unité d'invention, 172, 322, 374

NOUVEAUTE

Accessibilité au public, 49
Accessibilité d'un modèle d'utilité allemand, 49
Caractéristique facultative, 53
Caractéristique non technique, 53
Caractéristiques extrinsèques d'un produit, 51
Caractéristiques implicites, 55
Caractéristiques intrinsèques d'un produit, 50
Charge de la preuve, 52
Combinaison de documents, 54
Combinaison de médicaments, 61
Confidentialité, 51
Date sur un catalogue (accessibilité), 50, 221
Date sur un document (accessibilité), 50
Destination du procédé, 53
Destination du produit, 52
Deuxième application non thérapeutique, 52

Deuxième indication thérapeutique, 60, 125
 Dimensions sur un dessin, 55
 Divulgateur défectueux, 55
 Divulgateur fortuite, 55
 Divulgateur générique/spécifique, 55
 Divulgateur orale, 50, 293
 Divulgateur sur Internet (accessibilité), 50
 Document dans une bibliothèque (accessibilité), 49
 Document envoyé par la poste (accessibilité), 50
 Droit national antérieur, 113, 208
 Enseignement de l'état de la technique, 55
 Incorporation par référence, 54, 134
 Interprétation de l'état de la technique, 54
 Inventions de sélection, 56
 Inventions de sélection (plages de valeur), 56
 Marge d'erreur, 57
 Opposition (motifs), 215
 Ouvrage de référence, 54
 Première indication thérapeutique, 60
 Procédé de fabrication d'un produit nouveau et inventif, 52, 173
 Product-by-process, 52
 Public, 51
 Recouvrement de plages de valeurs, 56
 Relations d'affaires (confidentialité), 51
 Revendications d'utilisation, 52
 Sélection dans plusieurs listes, 56
 Usage antérieur, 50, 210, 221, 231, 283, 291, 293
 Usage dans un lieu non-public (confidentialité), 51

NOUVELLE DEMANDE ART. 61

Contenu, 80
 Date de dépôt, 80
 Délai, 79
 Demande usurpatrice pas en instance, 79
 Dépôt (formalités), 79
 Désignation de l'inventeur, 123
 En cas de transfert partiel, 81
 Etats, 79, 80
 Inspection publique, 335
 Langue de la nouvelle demande, 13
 Lieu de dépôt, 79, 97
 Priorité, 80
 Taxe de dépôt, 80
 Taxe de désignation, 80
 Taxe de recherche, 80
 Taxe de recherche (remboursement), 80
 Taxes annuelles, 153
 Taxes de revendications, 81, 144
 Transfert pour certains Etats désignés, 81

OBSERVATIONS DES TIERS

Délai, 282
 Forme, 282
 Grande Chambre de recours, 284
 Inspection publique, 283, 333
 Langue, 14, 282
 Limitation ou révocation, 244, 283
 Nature, 282
 Notification au demandeur ou titulaire, 14, 283
 OEB/IPEA, 282
 OEB/ISA, 282
 Opposition, 202, 204, 212, 283
 PCT, 282
 Prise en compte, 195, 283
 Recours, 247
 Représentation, 282
 Révision, 284
 Taxe, 282

OPPOSITION

Après renonciation ou extinction du brevet, 201

Arguments produits avec retard, 210, 289, 290
 Art. 83 et art. 84, 131, 268
 Avant publication de la mention de délivrance, 204
 Charge de la preuve, 221
 Clarté, 143, 215, 225
 Codemandeurs, 201
 Contre une demande divisionnaire, 102
 Co-opposants, 202, 205, 219, 248, 343
 Co-opposants (représentation), 202, 219, 248, 342, 343
 Co-opposants (retrait), 219
 Co-opposants (signification), 303
 Co-opposants (taxe), 205
 Correction R. 139, 431
 Décès ou incapacité de l'opposant, 220
 Décision intermédiaire, 222, 225, 226, 228
 Délai, 204, 240
 Enregistrement de la cession du brevet, 93, 96
 Entretien téléphonique, 285
 Etats d'extension, 201
 Etats de validation, 201
 Extinction du brevet, 219
 Faits, 208
 Faits et preuves produits avec retard, 209, 218, 266, 288, 290
 Forme, 205
 Frais des experts et témoins, 295
 Habilitation à faire opposition, 202
 Habilitation à faire opposition (inventeur), 203
 Habilitation à faire opposition (titulaire), 203
 Homme de paille, 203
 Identification de l'opposant, 207
 Identification du brevet et du titulaire, 207
 Interruption de procédure, 224, 434
 Intervention du contrefacteur présumé, 201, 234
 Irrecevabilité, 212, 213, 214, 255
 Langue, 206
 Licencié avec clause de non-contestation, 203
 Lieu de dépôt, 206
 Limitation ou révocation, 240
 Maintien du brevet sous forme modifiée, 225, 227, 265
 Mesure, 208, 248
 Modifications, 221, 222, 223
 Modifications manuscrites, 226, 227
 Motifs, 208, 215
 Notification au titulaire, 13, 206, 213, 218
 Notification aux autres opposants, 218
 Notifications pendant l'opposition, 220, 317
 Nouveau certificat de brevet, 229
 Nouveau fascicule de brevet, 229
 Nouveaux motifs, 216, 224, 256, 266, 290
 Observations des tiers, 202, 212, 283
 Opposition accélérée, 223, 273
 Opposition réputée non formée, 211
 Parties à la procédure, 201
 Parties manquantes R. 56, 215, 412
 Portée territoriale, 201
 Poursuite d'office, 219, 220, 262
 Preuves, 209
 Priorité, 215
 Priorité (traduction de la demande antérieure), 164, 165
 Procédure, 218, 220
 Procédure orale, 285, 288
 Recherche additionnelle, 172, 220
 Rejet, 224
 Renonciation au brevet, 219
 Représentation, 203, 211, 224, 340
 Requêtes subsidiaires, 222, 223, 248, 291
 Restitutio in integrum, 319
 Retrait, 219, 220, 234, 235, 248, 260, 262
 Révocation à l'initiative du titulaire, 219, 224, 257
 Révocation du brevet, 224, 226, 227, 350
 Signature, 206
 Suspension de la procédure, 202

Taxe, 205, 206
Taxe (exigibilité), 447
Taxe (réduction), 14, 206
Taxe (remboursement), 204, 205, 212, 213
Taxe de maintien du brevet sous forme modifiée, 226
Traduction dans les Etats contractants, 229
Traduction des revendications, 226, 227
Transfert de l'opposition, 203
Une revendication indépendante par catégorie, 139, 225
Unicité de la demande ou du brevet, 201, 202
Unité d'invention, 124, 215, 225

ORGANISATION DE L'OEB

Abstention d'un membre d'une chambre de recours ou de la Grande Chambre, 27
Budget, 33, 34
Bulletin Européen des Brevets, 337
Chambres de recours, 23, 257, 262
Chambres de recours (compétence), 23, 299
Conseil d'administration, 31
Division juridique, 22, 93
Divisions d'examen, 20
Divisions d'examen (compétence), 20
Divisions d'opposition, 21
Divisions de la recherche, 19
Grande Chambre de recours, 25, 272
Grande Chambre de recours (avis), 272, 337
Grande Chambre de recours (composition), 25
Grande Chambre de recours (décision), 272, 337
Grande Chambre de recours (observations des tiers), 284
Grande Chambre de recours (questions), 272
Grande Chambre de recours (suspension des procédures), 273
Instances chargées des procédures, 17
Jonction de procédures, 20, 21, 22
Journal Officiel, 337
Récusation d'un membre d'une chambre de recours ou de la Grande Chambre, 27, 274
Récusation d'un membre de première instance, 27, 271
RPCR et RPGCR, 26
Section de dépôt, 18
Section de dépôt (procédure orale), 285
Tâches confiées aux agents des formalités, 20, 21, 22, 24, 114, 123, 162, 200, 211, 232, 242, 258, 271, 299, 433
Versements des Etats contractants, 33

PARTIES MANQUANTES R. 56

A l'initiative du demandeur, 411
Contenu d'une demande, 59, 102, 324
Copie de la demande antérieure, 163
Date de dépôt, 411, 412, 413
Délai, 411, 412, 413
Dessins, 411
Examen, 412
Forme, 413
Listage de séquences, 394
Matière biologique, 396
Opposition, 215, 412
Par référence au document de priorité, 412
Par référence au document de priorité (critère), 413
Publication, 414
Recherche, 176
Représentation, 339
Sur invitation de l'OEB, 411
Traduction de la demande antérieure, 164

POURSUITE DE LA PROCEDURE

Accomplissement de l'acte non accompli, 312
Compétence, 314

Conditions, 311
Délai, 312
Délais exclus, 313, 317
Demande divisionnaire, 101
Effet, 314
Habilitation à requérir, 311
Notification en vue de la délivrance, 191
Recours, 314
Requête, 311
Restitutio in integrum, 314
Taxe, 311
Taxe (notification en vue de la délivrance), 191
Taxe (remboursement), 301, 307, 312

PRIORITE

Copie de la demande antérieure, 104, 160, 161, 162, 379
DAS, 163, 379
Déclaration de priorité, 160
Déclaration de priorité (correction R. 139), 162
Déclaration de priorité (correction), 157, 161, 172, 413
Déclaration de traduction intégrale, 165
Délai, 155, 161
Demande divisionnaire, 103
Demande euro-PCT, 155
Disclaimer, 167
Document de priorité, 59, 102, 324
Document de priorité (dépôt électronique), 384
Document de priorité (nombre d'exemplaires), 408
Document de priorité (parties manquantes R. 56), 412
Document de priorité (taxe), 336
Droit antérieur art. 54(3), 166
Droit de revendiquer la priorité, 155
Effet, 168
Epuisement du droit de priorité, 159
Nature des demandes antérieures, 155
Nouvelle demande art. 61, 80
Numéro de dépôt, 104, 161, 162, 379
Opposition, 215
Origine des demandes antérieures, 155
Parties manquantes R. 56, 412, 413
Perte du droit de priorité (calcul des délais), 166
Première demande, 156, 168
Priorité interne, 156
Priorité partielle, 159, 168
Priorités multiples, 166
Recherche, 177
Renoncement à la priorité, 166, 180
Renvoi à une demande déposée antérieurement, 119, 158
Représentation, 339
Restitutio in integrum, 159, 161, 305, 319
Traduction de la demande antérieure, 104, 164, 166, 177, 379
Transfert du droit de priorité, 155

PROCEDURE ORALE

Abus de procédure, 291
Ajournement, 270, 287, 291
Caractère public, 286
Citation, 287, 289
Clôture, 291
Date, 287
Date des décisions, 298
Décision, 291
Décision intermédiaire, 226
Délai, 285
Délai de recours, 250, 292, 298
Déroulement, 289
Enregistrement, 286
Entretien téléphonique, 285
Examen, 286, 289

Faits et preuves produits avec retard, 209, 210, 290, 291
 Instruction, 285
 Intervention d'un assistant, 345
 Langue, 15, 279
 Lieu, 287
 Limitation ou révocation, 243
 Modalités techniques, 286
 Modifications, 323
 Modifications manuscrites, 226, 227, 322
 Modifications tardives, 271, 290, 291
 Non comparution, 288
 Obligation d'y recourir, 285
 Opposition, 285, 288
 Préparation, 289
 Préparation (délai), 290
 Procédure orale au lieu de première notification, 186, 286
 Procédure orale d'office, 285
 Procès-verbal, 246, 292
 Procès-verbal (correction), 292
 Procès-verbal (langue), 16
 Recours, 289, 291
 Renonciation à participer, 289
 Répartition des frais, 231, 288, 291
 Requête, 285
 Requête (rejet), 270
 Requête conditionnelle, 285
 Restitutio in integrum, 288, 316
 Retrait de la requête, 288
 Retrait du recours, 262
 Révision, 275, 279, 287
 Section de dépôt, 285
 Vice substantiel de procédure, 270
 Visioconférence, 286

PROTECTION PROVISOIRE

Action en justice, 88
 Demande euro-PCT, 364
 Demande PCT, 364
 Etats, 87
 Etendue de la protection, 87
 Point de départ, 87
 Traduction des revendications, 87, 88

PUBLICATION

Abrégé, 146
 Absence de publication, 180
 Ajournement de la publication, 166, 180
 Contenu, 181, 431
 Date, 179
 Demande divisionnaire, 106
 En cas de délivrance rapide, 179, 197
 Etats désignés, 117
 Fascicule, 15
 Forme, 181
 Langue, 15, 182
 Listage de séquences, 394
 Nouveau fascicule (limitation), 240, 243, 245
 Nouveau fascicule (opposition), 229
 Parties manquantes R. 56, 414
 Préparatifs techniques, 179, 180, 321
 Protection provisoire, 87, 179
 Publication anticipée, 87, 160, 161, 179
 Publication par erreur (art. 55), 63
 Publication par erreur (inspection publique), 335
 Rapport de recherche, 175, 179, 184
 Retrait conditionnel de la demande, 181
 Retrait pour empêcher la publication, 180
 Revendications déposées après le dépôt, 118, 136
 Types de publication, 179

RECHERCHE

Abrégé, 146, 173, 175
 Absence de recherche, 170, 174, 185, 196
 Avis au stade de la recherche, 126, 129, 130
 Avis provisoire, 126, 129
 Base de la recherche, 170
 Compétence, 170
 Copie des résultats d'une recherche antérieure, 329
 Divulgations orales, 50
 Document dans une langue non-officielle, 175
 Documentation de recherche, 173
 Droit antérieur art. 54(3), 165, 173, 177, 185, 186
 Droit national antérieur, 353
 Extension de l'objet, 171, 326
 Modifications, 171, 321
 Opposition, 172, 220
 Parties manquantes R. 56, 176
 Priorité (traduction de la demande antérieure), 164, 177
 Procédure, 173
 Rapport de recherche, 173
 Rapport de recherche (erreur), 175
 Rapport de recherche (langue), 174
 Rapport de recherche (publication), 175, 179, 184
 Rapport de recherche (transmission), 175
 Recherche accélérée, 195, 196, 374
 Recherche complémentaire, 19, 129, 170, 171, 172, 179, 196, 326, 365, 370, 372, 376
 Recherche complémentaire (taxe), 366
 Recherche de type international, 173, 360
 Recherche de type international (taxe), 360
 Recherche incomplète, 170, 174, 185, 196
 Recherche internationale, 172
 Recherche internationale (réduction de la taxe), 361
 Recherche internationale (remboursement de la taxe), 360, 453
 Recherche internationale (taxe), 360
 Recherche internationale complémentaire (IPEA), 173, 362
 Recherche nationale, 173
 Recours, 178
 Revendications déposées après le dépôt, 176
 RREE, 171, 175, 176, 177, 183, 196, 198, 321, 329, 365
 RREE (accès par les tiers), 178
 RREE (notification), 177
 RREE (réponse), 177, 185, 373
 Taxe de recherche, 108, 109
 Taxe de recherche (demande divisionnaire), 105
 Taxe de recherche (exigibilité), 447
 Taxe de recherche (nouvelle demande art. 61), 80
 Taxe de recherche (remboursement), 107, 452
 Titre de l'invention, 110
 Types de recherche, 171
 Une revendication indépendante par catégorie, 137, 170, 196
 Unité d'invention, 126, 196

RECOURS

Acte de recours, 250, 254
 Acte de recours (décision attaquée), 254, 258
 Acte de recours (objet du recours), 255, 258
 Acte de recours (requérant), 254, 258
 Co-opposants, 248
 Décision, 268
 Décision (absence de motivation), 270
 Décision (contenu et forme), 269
 Décision (date), 298
 Décision (effet contraignant), 268
 Décisions susceptibles de recours, 246, 248, 258
 Délai, 101, 250, 257
 Délai (mémoire), 101
 Dépôt d'une demande divisionnaire, 100, 101
 Effet suspensif, 100, 101, 235, 246, 271, 332

Exclusion d'une partie, 248
Extinction du brevet, 246, 262
Faits et preuves produits avec retard, 209, 268, 291
Forme, 252, 258
Habilitation à former recours, 247, 258
Instruction, 294
Intervention du contrefacteur présumé, 235, 247
Irrecevabilité, 258, 259
Langue, 252, 257
Lieu, 253, 258
Limitation ou révocation (compétence), 242
Mémoire (contenu), 255
Mémoire (délai), 250, 258
Mémoire (langue), 253, 258
Mémoire (restitutio), 250, 315, 316
Modifications tardives, 291
Nouveaux motifs d'opposition, 216, 224, 235, 256, 266
Observations des tiers, 247
Parties à la procédure, 248
Procédure, 264
Procédure orale, 289, 291
Recevabilité de l'opposition, 214
Recours à titre subsidiaire, 255
Recours accéléré, 266, 273
Recours sur examen, 264, 265
Recours sur le recours, 271, 274
Recours sur opposition, 264, 265
Reformatio in peuis, 263, 264, 265
Reformatio in peuis (exceptions), 265
Réformation du montant des frais, 232
Renonciation au brevet, 246
Renvoi à la première instance, 268
Répartition des frais, 231
Représentation, 247, 257, 339
Requêtes subsidiaires, 260, 266, 268
Restitutio in integrum, 252
Retrait, 235, 236, 249, 251, 259, 262
Retrait de l'opposition, 262
Révision préjudicielle, 214, 252, 260, 261
Révision préjudicielle (compétence), 20, 260
Révision préjudicielle (conditions), 260
Révocation à l'initiative du titulaire, 263
Signature de l'acte de recours, 253, 257
Taxe, 235, 250, 254, 257
Taxe (exigibilité), 447
Taxe (réduction), 14, 251, 253
Taxe (remboursement), 187, 188, 251, 258, 259, 261, 263, 269, 270
Vice substantiel de procédure, 27, 187, 188, 246, 260, 261, 270, 271, 287, 298, 299

REGISTRE EUROPEEN DES BREVETS

Changement de nom du demandeur ou titulaire, 93, 332
Compétence, 331
Consultation, 332
Délai, 332
Inscription d'un transfert, 94
Inscription d'une licence, 96
Langue, 331
Mentions inscrites, 331

REPARTITION DES FRAIS

Comportements occasionnant une répartition, 230
Décision, 232
Faits et preuves produits avec retard, 210
Force exécutoire dans les Etats contractants, 233
Frais à prendre en considération, 230
Principe, 230
Procédure, 231
Procédure orale, 231, 288, 291
Recours, 231

Réformation du montant des frais, 232
Requête, 231, 232
Retrait de l'opposition, 262
Retrait du recours, 263
Taxe pour la réformation du montant des frais, 232

REPRESENTATION

Acte non effectué par un mandataire, 339
Avocat, 341, 346
Cession, 95, 342
Codemandeurs, 73, 111, 342
Confidentialité, 348
Co-opposants, 202, 219, 248, 342, 343
Délai, 339, 341, 342, 344
Demande divisionnaire, 102, 342
Demande euro-PCT, 339, 343, 374
Demande PCT, 343
Dépôt de la demande, 339
Désignation de l'inventeur, 339
Droit du mandataire agréé de refuser de divulguer, 348
Employé, 341
EPI, 348
EQE, 346
Inspection publique pour obtention du droit au brevet, 335
Instruction, 340
Interruption de procédure, 434, 435
Intervention d'un assistant en procédure orale, 345
Intervention d'une partie en procédure orale, 346
Langue du représentant, 13
Limitation ou révocation, 238, 239
Mandataire agréé, 345
Mandataire agréé (liste), 345, 347
Obligation de se faire représenter, 339
Observations des tiers, 282
Opposition, 203, 211, 224, 340
Paiement des taxes, 340
Parties manquantes R. 56, 339
Pouvoir, 339, 340, 341, 343
Pouvoir (signature), 341
Pouvoir (subdélégation), 345
Pouvoir disciplinaire, 348
Pouvoir général, 340, 342
Priorité, 339
Procédure, 339
Recours, 247, 257, 339
Remplacement de mandataire agréé, 341
Répartition des frais, 230
Représentant commun, 95, 111, 202, 219, 238, 248, 303, 342, 343
Requête en délivrance (signature), 111
Restitutio in integrum, 344
Signification, 303

RESTITUTIO IN INTEGRUM

Accomplissement de l'acte non accompli, 318
Autres délais courant lors de la perte de droits, 319
Cessation de l'empêchement, 302, 317
Cession de la demande, 93
Compétence, 319
Compétence des chambres de recours, 23
Délai, 317
Délai de forclusion, 148, 153, 256, 305, 314, 317, 318, 436
Délai de recours, 250, 252
Délais exclus, 315, 316, 317
Demande divisionnaire, 101, 316
Effet, 319
Habilitation à requérir, 315
Inobservation de plusieurs délais, 318
Inspection publique, 333
Interruption de procédure, 318, 436

Mémoire de recours, 250, 315, 316, 318
 Opposition, 319
 Poursuite d'exploitation par un tiers, 320
 Poursuite de la procédure, 314
 Preuve, 315, 317
 Priorité, 159, 161, 305, 319
 Procédure orale, 288, 316
 Publication, 180
 Recours, 319
 Représentation, 344
 Requête, 317
 Restitutio par un Etat contractant, 320
 Révision, 276, 305, 319
 Taxe, 318
 Taxe (remboursement), 301, 319
 Taxes annuelles, 148, 150, 152, 153, 318
 Taxes annuelles (demande euro-PCT), 305, 369
 Vigilance, 315

RETRAITS

Après la fin des préparatifs techniques, 180
 Avant la publication du fascicule, 199
 Correction d'un retrait par erreur d'une désignation, 113
 Dépôt d'une demande divisionnaire, 100
 En cas de suspension de procédure, 78, 113
 Opposition, 219, 220, 234, 235, 248, 260, 262
 Pour empêcher la publication, 180
 Recours, 235, 236, 249, 251, 259, 262
 Renoncement à la priorité, 166, 180
 Requête en extension, 114
 Requête en limitation ou en révocation, 244
 Requête en procédure orale, 288
 Requête en validation, 115
 Retrait conditionnel de la demande, 181, 455
 Retrait de désignation, 113
 Retrait de désignation (protection provisoire), 87
 Retrait de la demande, 184
 Retrait de la demande (correction R. 139), 432

REVEDICATIONS

Abandon d'une revendication, 143
 Alternatives, 137
 Base de la recherche, 170
 Caractère concis, 142
 Caractéristique essentielle, 141
 Catégories, 52, 326
 Clarté, 136
 Clarté (disclaimer), 58
 Clarté (limitation), 242
 Clarté (opposition), 215, 225
 Clarté (reformatio in peuis), 265
 Date de dépôt, 118, 136
 Définition à l'aide de paramètres, 141
 Définition par rapport à un autre objet, 142
 Déposées après le dépôt, 59, 102, 103, 136, 171, 185, 324, 326
 Déposées après le dépôt (langue), 15, 136
 Déposées après le dépôt (recherche), 176
 Deuxième application non thérapeutique, 52
 Deuxième indication thérapeutique, 60, 137
 Deuxième indication thérapeutique (type suisse), 60
 Effet de la traduction des revendications, 91
 Fondement sur la description, 141
 Forme et contenu, 136, 215
 Formulations particulières, 139
 Indication à des fins de diagnostic, 61
 Indication chirurgicale, 61
 Indication thérapeutique, 60
 Indication thérapeutique (revendications dépendantes), 61
 Interprétation à la lumière de la description, 140
 Inventions mises en oeuvre par ordinateur, 39

Limitation, 240
 Mesure de l'opposition, 208
 Portée large (activité inventive), 68
 Première indication thérapeutique, 60
 Product-by-process, 52, 208
 Produit pour son utilisation, 52
 Référence à la description ou aux dessins, 139
 Référence à une autre revendication, 137
 Renvoi à une demande déposée antérieurement, 136
 Revendication de résultat, 141
 Revendication en deux parties, 137
 Revendications d'utilisation, 52, 326
 Signes de référence (absence de clarté), 142
 Suffisance de description, 131
 Taxes, 138, 143, 188, 190, 193, 194, 198
 Taxes (demande divisionnaire), 106, 144
 Taxes (demande euro-PCT - remboursement), 378
 Taxes (demande euro-PCT), 377
 Taxes (exigibilité), 447
 Taxes (nouvelle demande art. 61), 81, 144
 Taxes (nouvelle notification R. 71(3)), 193
 Taxes (opposition), 226
 Taxes (remboursement), 107, 191
 Termes relatifs, 139
 Termes vagues, 140
 Traduction, 188, 190, 193, 194, 198
 Traduction (correction), 200, 299
 Traduction (limitation), 243
 Traduction (maintien du brevet sous forme modifiée), 229
 Traduction (opposition), 226, 227
 Traduction (validation après limitation), 245
 Traduction (validation), 84
 Traduction pour validation en cas de jeux distincts, 86
 Une revendication indépendante par catégorie, 137, 185, 196

REVISION

But, 274
 Composition de la Grande Chambre de recours, 25, 279
 Conditions, 274
 Décision, 280
 Délai, 276, 298
 Droit d'être entendu, 275
 Effet suspensif, 278
 Habilitation à présenter une requête en révision, 274
 Infraction pénale, 275
 Instruction, 280, 294
 Langue, 277
 Lieu, 277
 Obligation de soulever une objection, 275
 Observations des tiers, 284
 Poursuite d'exploitation par un tiers, 280
 Procédure, 279
 Procédure orale, 279, 287
 Recevabilité, 279
 Récusation d'un membre de la chambre de recours, 274
 Requête, 276
 Requête (contenu), 278
 Requête (décision à réviser), 278
 Requête (forme), 277
 Requête (motifs, faits et preuves), 278
 Requête (requérant), 278
 Restitutio in integrum, 276, 305, 319
 Signature de la requête, 278
 Taxe, 276
 Taxe (exigibilité), 447
 Taxe (réduction), 14, 277
 Taxe (remboursement), 280
 Taxes annuelles, 151, 152

Vice fondamental de procédure, 274

SIGNIFICATION

Constatation de la perte d'un droit, 300, 312, 319
Constatation de la perte d'un droit (délai), 300
Décisions, 298
Décisions (date), 298
Décisions (motivation), 298
Décisions (rectification d'erreurs), 298
Délai de recours, 250, 292
Forme, 301
Lettre recommandée, 301
Modes de signification, 301
Par remise directe, 302
Par un Etat contractant, 303
Par un service postal, 301
Par voie électronique, 302
Preuve de la date de réception, 301
Refus de la lettre, 302
Signature, 301
Signification au demandeur, 303
Signification au mandataire, 303
Signification au mauvais destinataire, 303
Signification au représentant commun, 303
Signification publique, 303

SUFFISANCE DE DESCRIPTION

Appréciation, 131
Charge de la preuve, 131, 221
Disclaimer, 58
Fondement sur la description, 131
Incorporation par référence, 133
Matière biologique, 395, 396
Mouvement perpétuel, 72
Opposition, 216
Parties manquantes R. 56, 413
Procédé n'aboutit pas au produit, 55

SUSPENSION DE LA PROCEDURE

Après décision de délivrance, 76
Calcul des délais, 77, 202
Compétence, 76
Demande divisionnaire, 76, 101
Demande euro-PCT, 76
Dépôt d'une demande divisionnaire, 78
Forme, 76
Limitation des retraits, 78, 113
Limitation ou révocation, 244
Pendant l'opposition, 202
Point de départ, 76
Principe, 76
Recours, 264
Reprise de la procédure, 77, 202
Révision préjudicielle, 260

TAXES

Accusé de réception, 98
Aide financière, 446
Avis technique, 30, 454
Certificat de brevet européen, 199, 200
Communication de pièces, 334
Compte courant, 448, 450, 457
Conservation de la preuve, 296
Correction R. 139, 431, 448
Date du paiement, 450
Délivrance et publication, 188, 189, 193, 194, 198
Délivrance et publication (exigibilité), 447
Délivrance et publication (nouvelle notification R. 71(3)), 193
Délivrance et publication (remboursement), 190
Demande divisionnaire de deuxième génération, 105
Dépôt, 108, 179

Dépôt (demande divisionnaire), 105
Dépôt (demande euro-PCT), 364, 366
Dépôt (exigibilité), 447
Dépôt (nouvelle demande art. 61), 80
Dépôt (réduction), 11, 120
Dépôt (remboursement), 107
Désignation, 113
Désignation (compétence), 114
Désignation (demande divisionnaire), 106
Désignation (demande euro-PCT), 366, 368
Désignation (exigibilité), 447
Désignation (nouvelle demande art. 61), 80
Désignation (remboursement), 107, 113
Dispositions juridiques, 35
Document de priorité, 336
Erreur sur un paiement, 448, 449
Examen, 184, 197
Examen (demande divisionnaire), 106
Examen (demande euro-PCT), 366, 372, 373
Examen (exigibilité), 447
Examen (réduction - demande euro-PCT), 373
Examen (réduction), 14
Examen (remboursement - demande euro-PCT), 373
Examen (remboursement), 107, 183, 184, 454
Examen préliminaire international, 361
Examen préliminaire international (paiement tardif), 361
Examen préliminaire international (réduction), 361
Examen préliminaire international (remboursement), 361
Exigibilité, 446, 451
Extension, 115, 305
Extension (remboursement), 114
Fin des obligations financières, 456
Habilitation à payer, 449
Identification de l'objet du paiement, 449
Impression du fascicule, 190
Inscription d'un transfert, 95
Inscription d'une licence, 96
Inspection publique (remboursement), 336
Intervention du contrefacteur présumé, 235, 236
Limitation ou révocation, 239
Limitation ou révocation (exigibilité), 447
Limitation ou révocation (réduction), 14, 238
Limitation ou révocation (remboursement), 239, 240, 244
Listage de séquences (remise tardive), 393
Maintien du brevet sous forme modifiée, 226
Maintien du brevet sous forme modifiée (surtaxe), 226, 227, 243
Montant applicable, 445
Montant des taxes, 444, 446
Montant insignifiant, 455
Nouveau fascicule de brevet (limitation), 240, 243
Nouvelle taxe de recherche, 126, 129, 130, 370
Nouvelle taxe de recherche (compétence pour le remboursement), 24
Nouvelle taxe de recherche (réduction), 129
Nouvelle taxe de recherche (remboursement), 127, 128, 129, 130
Observations des tiers, 282
Opposition, 205, 206
Opposition (co-opposants), 205
Opposition (exigibilité), 447
Opposition (réduction), 14, 206
Opposition (remboursement), 204, 205, 212, 213
Paiement autre qu'en euro, 447
Paiement en espèces, 447, 450
Paiement par carte de crédit, 448
Paiement par chèque, 447
Paiement par prélèvement automatique, 450, 459
Paiement réputé effectué après l'expiration d'un délai, 309, 446, 450
Partie minime, 205, 251, 451

Poursuite de la procédure, 311
 Poursuite de la procédure (notification en vue de la délivrance), 191
 Poursuite de la procédure (remboursement), 301, 307, 312
 Publication de la traduction du brevet, 85
 Publication de la traduction révisée du brevet, 91
 Publication du fascicule, 189
 Radiation d'une inscription de licence, 96
 Recherche, 108, 109, 179
 Recherche (demande divisionnaire), 105
 Recherche (exigibilité), 447
 Recherche (nouvelle demande art. 61), 80
 Recherche (remboursement), 107, 452
 Recherche complémentaire, 366, 370
 Recherche de type international, 360
 Recherche internationale, 360
 Recherche internationale (réduction), 361
 Recherche internationale (remboursement), 360, 453
 Recours, 235, 250, 254, 257
 Recours (exigibilité), 447
 Recours (réduction), 14, 251, 253
 Recours (remboursement), 187, 188, 251, 258, 259, 261, 263, 269, 270
 Réformation du montant des frais, 232
 Règle de sécurité de l'art. 7(3) RRT, 309, 446, 450
 Remboursement (défaut de transmission de la demande), 107
 Remboursement de la taxe de recherche (demande divisionnaire), 106
 Remboursement de la taxe de recherche (nouvelle demande art. 61), 80
 Remboursement des taxes, 448, 451, 452
 Remboursement des taxes (pas de date de dépôt), 118, 120
 Remboursement des taxes pour une demande divisionnaire (pas de date), 106
 Représentation, 340
 Restitutio in integrum, 318
 Restitutio in integrum (remboursement), 301, 319
 Revendications, 143, 188, 190, 193, 194, 198
 Revendications (demande divisionnaire), 106, 144
 Revendications (exigibilité), 447
 Revendications (nouvelle demande art. 61), 81, 144
 Revendications (nouvelle notification R. 71(3)), 193
 Revendications (opposition), 226
 Revendications (remboursement), 107, 191
 Révision, 276
 Révision (exigibilité), 447
 Révision (réduction), 14, 277
 Révision (remboursement), 280
 Taxe acquittée sans cause, 109, 451
 Taxe additionnelle d'examen préliminaire international, 128
 Taxe additionnelle de recherche internationale, 128
 Taxe additionnelle pour plus de 35 pages, 11, 80, 106, 108
 Taxe additionnelle pour plus de 35 pages (demande euro-PCT), 367
 Taxe de réserve, 128
 Taxe de transmission (demande PCT), 358
 Traduction des revendications (protection provisoire), 88
 Transformation, 351
 Validation, 116, 305
 Validation (remboursement), 115

TAXES ANNUELLES

Calcul de l'échéance, 147
 Délai en cas d'interruption de procédure, 436
 Délai en cas de suspension de procédure, 78
 Demande divisionnaire, 152, 306

Demande euro-PCT, 305, 306, 366, 368, 369
 Dépôt d'une demande divisionnaire en cas de défaut de paiement, 100
 Dernier paiement auprès de l'OEB, 149
 Examen accéléré, 196
 Exigibilité, 147, 452
 Montants, 148
 Notification en vue de la délivrance, 191, 198
 Nouvelle demande art. 61, 153
 Paiement auprès des Offices nationaux, 150, 317
 Paiement avec surtaxe, 148, 306
 Paiement avec surtaxe (demande euro-PCT), 369
 Période de prépaiement, 147, 452
 Restitutio in integrum, 148, 150, 152, 153, 318
 Restitutio in integrum (demande euro-PCT), 305, 369
 Révision, 151, 152

TRANSFORMATION

Brevet révoqué, 350
 Certificat d'utilité, 350, 351, 354
 Conditions sur la demande transmise, 351
 Délai, 350, 351
 Demande non transmise, 350
 Demande rejetée, 350
 Demande réputée retirée, 350
 Demande retirée, 350
 Etats de validation, 115
 Inspection publique, 351
 Lieu, 350, 351
 Modèle d'utilité, 350, 351, 354
 Requête, 350
 Taxe, 351

UNICITE DE LA DEMANDE OU DU BREVET

Droit antérieur art. 54(3) (ancien système), 59, 201, 297
 Droit national antérieur, 201, 297
 Etats contractants désignés différents (codemandeurs), 73
 Limitation, 244
 Opposition, 201, 202, 221, 227
 Traduction des revendications (délivrance), 190
 Transfert pour certains Etats désignés, 81, 93, 201, 297

UNITE D'INVENTION

Absence d'unité d'invention a posteriori, 125
 Concept inventif général, 124
 Demande euro-PCT, 129, 196, 378
 Dépôt de demandes divisionnaires, 127
 Deuxième indication thérapeutique, 125
 Examen de la réserve, 128
 Examen de la réserve (compétence), 128
 Groupement Markush, 125
 Modifications, 172, 322, 374
 Nouvelle taxe de recherche (compétence pour le remboursement), 24
 Nouvelle taxe de recherche (remboursement), 127
 Opposition, 124, 215, 225
 Procédure au niveau de l'OEB/IPEA, 128
 Procédure au niveau de l'OEB/ISA, 128, 376
 Procédure au stade de l'examen, 127, 185
 Procédure au stade de la recherche, 126, 138, 196
 Produits intermédiaires, 125
 Recherche additionnelle, 172
 Recherche complète peut être effectuée, 126
 Recherche incomplète, 171
 Une revendication indépendante par catégorie, 138

VALIDATION

Demande divisionnaire, 116
 Demande euro-PCT, 115
 Etats de validation, 116
 Intervention du contrefacteur présumé, 234

Opposition, 201
Remèdes juridiques, 115
Retrait d'une requête en validation, 115
Taxe de validation, 116, 305

ABREGÉ

Abrégé manquant, 487, 500
 Effet juridique, 486
 Etablissement pas l'ISA, 487, 509
 Figure accompagnant l'abrégé, 482, 486
 Langue, 463, 487, 494, 499, 555
 Rectification d'erreurs évidentes, 542
 Rédaction, 486

ACCES AU DOSSIER

Après la publication, 551
 Après la publication (taxe), 551
 Avant la publication, 551
 Avant la publication (taxe), 551
 Conservation des dossiers, 553
 Dossier détenu par un Office désigné ou élu, 552
 Examen préliminaire international, 551
 Exclusion de certains éléments, 477, 551
 Modes d'accès, 552
 Observations par les tiers, 552

BIOTECHNOLOGIE

Listage des séquences, 463, 482, 483, 489, 500, 513, 515, 536
 Matériel biologique, 483, 556
 Matériel biologique (langue), 556

CHANGEMENTS

Délai, 542
 Déposant, 465, 526, 528, 541, 542, 546
 Effets juridiques, 542
 Inventeur, 541
 Lieu, 542
 Mandataire, 541
 Notification aux Offices, 541
 Plusieurs changements, 542
 Preuve, 541
 Représentant commun, 541
 Requête, 542

CODEPOSANTS

Déposants différents pour différents Etats, 465
 Examen préliminaire international, 528
 Habilitation à déposer, 465
 Lieu de dépôt de la demande, 462
 Phase nationale, 560
 Réduction des taxes, 490
 Renonciation par le représentant commun à sa désignation, 470
 Représentant commun, 466, 470, 482, 529, 541, 545
 Représentation, 469
 Requête, 466
 Retrait de désignations, 546
 Retraits, 545
 Signature, 482, 545, 560

DEFINITIONS

Achèvement de la préparation technique, 520
 Adresse pour la correspondance, 466, 471
 Barème des taxes, 489
 Bibliothèque numérique, 474
 Brevet d'addition, 461, 472, 558
 Brevet régional, 471, 546, 554
 Brevetabilité, 506, 525, 535, 539
 Brevetabilité (objets exclus), 507
 Certificat additionnel, 461, 472, 558

Certificat d'utilité, 461, 472
 Certificats d'auteur d'invention, 461, 472, 558
 Clarté, 507, 515, 535, 536
 Concept inventif, 485
 Continuation (in-part), 472, 558
 Copie de recherche, 488, 492, 494, 502, 504, 505, 509
 Copie pour le RO, 488
 DAS, 474
 Date de priorité, 472, 479
 Défense nationale, 462, 464, 492, 494, 502
 Délai de priorité, 472
 Dessin ou modèle industriel, 472
 Dessins en couleur, 486
 Diligence requise, 476, 477, 478, 479
 Divulgation non opposable, 479, 480, 559, 560
 Divulgation orale, 506
 Documentation minimale, 506
 Droit antérieur, 506
 Etat de la technique, 479, 506, 515, 525, 534, 561
 Exemplaire original, 488, 492, 494, 497, 501, 502, 509, 518, 553, 562
 Extension de l'objet, 519, 536, 561
 Fondement sur la description, 535, 536
 Format de pré-conversion (dépôt électronique), 543
 Gazette, 522, 523, 525, 532, 546, 547
 Incorporation par renvoi, 480, 495, 530, 561, 564
 Licences, 553
 Modèle d'utilité, 461, 472
 Modifications, 536
 Ordre public et bonnes mœurs, 487
 Photographies, 486
 Rapport préliminaire international sur la brevetabilité, 511
 Recherche antérieure, 504, 505
 Représentant commun, 466, 470, 482, 529, 541, 545
 Requêtes subsidiaires, 536
 Unicité de la demande PCT, 536

DELAIS

Abrégé manquant, 487, 500
 Calcul des délais, 548
 Calcul en cas d'irrégularité sur la priorité, 475
 Calcul en cas de correction de revendication de priorité, 475
 Calcul en cas de retrait de priorité, 547
 Calcul quand le RO n'est pas compétent, 462, 464
 Changements, 542
 Choix de l'IPEA, 527
 Circonstances exceptionnelles, 549
 Commentaires informels sur l'opinion écrite, 510
 Conservation des dossiers, 553
 Correction ou adjonction de revendications de priorité, 475
 Date de dépôt (irrégularités), 495
 Déclarations facultatives, 480
 Défaut de signature, 482
 Demande d'examen préliminaire international, 527
 Déposant (irrégularité), 466
 Dépôt par fax (confirmation écrite), 492
 Description (irrégularités de forme), 484
 Document de priorité, 473, 474
 Document de priorité (traduction), 474, 534
 Document de priorité pour l'IPEA, 534
 Entrée en phase nationale, 461, 527, 554
 Exclusion de désignations, 471
 Excuse des retards, 563
 Exigences nationales particulières, 558, 559
 Expiration un jour chômé, 549
 Incorporation par renvoi, 495

Incorporation par renvoi (éléments et parties indûment déposés), 496
Incorporation par renvoi (parties manquantes), 496
Irrégularités dans la demande d'examen préliminaire international, 532
Irrégularités dans la demande de recherche supplémentaire, 514
Irrégularités n'influant pas sur la date de dépôt, 500
Modèle d'utilité, 472
Modification art. 34, 534
Modification de l'abrégié, 487
Modifications (phase nationale), 561
Observations par les tiers, 552
Opinion écrite de l'IPEA, 535
Paiement tardif (taxe d'examen préliminaire), 531
Paiement tardif (taxe de recherche supplémentaire), 513
Paiement tardif (taxe de traitement - examen préliminaire international), 531
Paiement tardif (taxe de traitement - recherche internationale supplémentaire), 512
Paiement tardif des taxes, 491
Perturbation dans le service postal, 549
Point de départ, 549
Publication internationale, 521
Rapport préliminaire international sur la brevetabilité, 511
Rectification d'erreurs évidentes, 543
Rectification d'erreurs évidentes (refus), 544
Représentation (phase nationale), 560
Requête en révision de décisions, 563
Restauration du droit de priorité, 476, 477, 478
Retrait de la date de dépôt par le RO, 498
Retraits pour empêcher la publication, 545
Taxe additionnelle - unité d'invention (IPEA), 537
Taxe annuelle (entrée en phase nationale), 555
Taxe d'examen préliminaire, 531
Taxe de recherche, 489
Taxe de recherche additionnelle - unité d'invention (ISA), 507
Taxe de recherche supplémentaire, 512
Taxe de réserve - unité d'invention (IPEA), 538
Taxe de réserve - unité d'invention (ISA), 508
Taxe de traitement - examen préliminaire international, 531
Taxe de traitement - recherche internationale supplémentaire, 512
Taxe de transmission, 489
Taxe internationale de dépôt, 489
Taxe nationale (entrée en phase nationale), 555
Titre de l'invention (absence), 464
Traduction aux fins de l'examen préliminaire international, 530
Traduction de la demande PCT, 498, 499
Traduction de la requête, 499
Traduction des modifications art. 34, 537
Traduction des modifications des revendications art. 19, 530, 537
Traduction des revendications (phase nationale), 556
Transmission à la SISA, 514
Transmission par le RO de l'exemplaire original, 502
Unité d'invention (réexamen par la SISA), 515

DEPOT DE LA DEMANDE

Date de dépôt, 462, 463, 464, 466, 494, 500, 506, 520, 534
Date de dépôt (éléments et parties indûment déposés), 496
Date de dépôt (irrégularités), 495
Date de dépôt (notification à l'IB), 497
Date de dépôt (notification au déposant), 497
Date de dépôt (parties manquantes), 496

Date de dépôt (retrait par le RO), 498
Défense nationale, 462, 494
Dépôt électronique, 493, 543
Dépôt par fax, 492
Description, 483
Dessins, 485
Habilitation à déposer, 465, 479, 497, 541, 559
Irrégularités de forme, 484, 500
Langue, 463, 494
Lieu de dépôt, 462
Listage des séquences, 483
Matériel biologique, 483
Moyens de dépôt, 492
Nombre d'exemplaires, 488
Ordre public et bonnes mœurs, 487
Représentation, 468
Revendications, 484
Revendications dépendantes, 484, 536
RO agissant pour un autre office national, 462
RO non compétent, 462
Titre de protection, 465, 471, 558

DESIGNATION

Brevet régional, 471, 546, 554
Désignation des Etats, 471, 495
Exclusion de désignations, 471
Extension, 471
Validation, 471

DESIGNATION DE L'INVENTEUR

Décès de l'inventeur, 465
Déclarations facultatives, 479
Phase nationale, 558
Requête, 467

EFFET DE LA DEMANDE

Défaut d'entrée en phase nationale, 558
Demande réputée retirée, 492, 500, 502
Demande retirée, 546
Dépôt national régulier, 461
Droit de priorité, 461
Etat de la technique aux US, 461
Protection provisoire, 520, 523
Retrait d'une désignation, 547
Suspension de la procédure d'examen, 461

EXAMEN PRELIMINAIRE INTERNATIONAL

Accès au dossier, 525, 551
Base, 534
But, 525
Choix de l'IPEA, 526, 528
Choix de l'IPEA (délai), 527
Codéposants, 528
Commencement, 533
Commencement anticipé, 533
Commencement avancé (procédure intégrée), 533
Commencement différé, 533
Commentaires informels sur l'opinion écrite, 511
Compétence, 526
Compétence (limitation), 527
Délai, 527
Demande d'examen (contenu), 528
Demande d'examen (forme), 527
Demande d'examen (habilitation à présenter), 525
Demande d'examen (irrégularités), 532
Demande d'examen (langue), 527
Demande d'examen (lieu), 526
Demande d'examen (retrait), 548
Demande d'examen (signature), 468, 528, 529
Demande d'examen (transmission à l'IB), 532
Elections, 529
Identification du déposant, 528

IPEA non compétente, 526
 Liste des IPEA, 526
 Opinion écrite, 535
 Opinion écrite (réponse), 536
 Première opinion écrite, 510, 535
 Prise en compte du rapport de recherche supplémentaire, 517
 Rapport d'examen (contenu), 537, 539
 Rapport d'examen (délai), 539
 Rapport d'examen (langue), 539
 Rapport d'examen (observations du déposant), 540
 Rapport d'examen (transmission au déposant et à l'IB), 539
 Rapport d'examen (transmission aux Offices élus), 539
 Recherche complémentaire, 534
 Représentation, 468, 528
 Taxe d'examen préliminaire, 530
 Taxe d'examen préliminaire (délai), 531
 Taxe d'examen préliminaire (réduction), 531
 Taxe d'examen préliminaire (remboursement), 532
 Taxe de traitement, 530
 Taxe de traitement (délai), 531
 Taxe de traitement (réduction), 531
 Taxe de traitement (remboursement), 532
 Traduction de la demande PCT, 530
 Unité d'invention, 537

INCORPORATION PAR RENVOI

But, 480
 Date de dépôt (irrégularités), 495, 498
 Délai, 495
 Délai (éléments et parties indûment déposés), 496
 Délai (parties manquantes), 496
 Devant l'OEB, 481
 Éléments et parties indûment déposés, 494, 495
 Examen par le RO, 497
 Incompatibilités, 481
 Langue, 497, 530, 561
 Modalités, 496
 Parties manquantes, 495
 Parties ou éléments, 495
 Recherche, 506, 509
 Réexamen par un Office désigné, 564
 Requête, 481

LANGUE

Abrégé, 463, 487, 494, 499, 555
 Commentaires informels sur l'opinion écrite, 510
 Correction d'irrégularités n'influant pas sur la date de dépôt, 501
 Correction de la traduction de la demande PCT, 561
 Déclaration relative à une modification art. 19, 519
 Demande d'examen préliminaire international, 527
 Demande de recherche supplémentaire, 513
 Demande PCT, 463, 482, 494, 498, 504
 Dessins, 463, 499, 557
 Document de priorité, 474, 534, 561
 Gazette, 522
 Incorporation par renvoi, 497, 530, 561
 Langue non acceptée par le RO, 463, 494
 Listage des séquences, 500
 Modification art. 34, 537, 556
 Modification des revendications art. 19, 518, 520, 530, 537, 556
 Observations par les tiers, 552
 Opinion écrite, 510, 514, 539, 540
 Publication de la demande, 463, 522
 Rapport d'examen préliminaire international, 539
 Rapport de recherche, 510, 523
 Rapport de recherche supplémentaire, 516
 Rapport préliminaire international sur la brevetabilité, 511

Rectification d'erreurs évidentes, 543
 Réponse du déposant aux observations par les tiers, 552
 Requête, 463, 499, 555
 Requête en révision de décisions, 563
 Requête en traitement anticipé, 555
 Titre de l'invention, 464
 Traduction aux fins de l'examen préliminaire international, 489, 527, 530, 537, 539
 Traduction aux fins de la phase nationale, 555, 565
 Traduction aux fins de la protection provisoire, 523
 Traduction aux fins de la publication, 463, 488, 498, 499, 502, 513, 522, 527, 537
 Traduction aux fins de la recherche, 463, 488, 498, 502, 504, 513, 523, 530
 Traduction aux fins de la recherche supplémentaire, 513
 Traduction de la demande antérieure (recherche antérieure), 505
 Traduction des résultats de la recherche antérieure, 505

LETRES ET DOCUMENTS

Adresse de la correspondance, 471
 Dépôt électronique, 473
 Feuille de remplacement, 501, 519, 521, 536, 537, 544
 Lettre d'accompagnement, 501, 519, 521, 530, 536, 537

MODIFICATIONS

Base, 519
 Définition, 536
 Extension de l'objet, 519, 536, 561
 Lettre d'accompagnement, 501, 519, 530, 536, 537
 Modification art. 34, 520, 529, 533, 535, 536
 Modification art. 34 (forme), 536
 Modification art. 34 (langue), 537, 556
 Modification des revendications art. 19, 518, 529, 535
 Modification des revendications art. 19 (but), 520
 Modification des revendications art. 19 (copie à l'IPEA), 520, 533
 Modification des revendications art. 19 (copie aux Offices désignés), 558
 Modification des revendications art. 19 (déclaration), 519
 Modification des revendications art. 19 (délai), 518
 Modification des revendications art. 19 (forme), 519
 Modification des revendications art. 19 (langue), 518, 520, 530, 537, 556
 Modification des revendications art. 19 (lieu), 518
 Modification des revendications art. 19 (publication), 521
 Phase nationale, 561

OBSERVATIONS PAR LES TIERS

Accès au dossier, 552
 Délai, 552
 Forme, 552
 Langue, 552
 Nature, 552
 Nombre maximum, 552
 Réponse du déposant, 552
 Taxe, 552

PHASE NATIONALE

Codéposants, 560
 Copie de la demande PCT, 557, 558
 Correction de la traduction de la demande PCT, 561
 Délai, 461, 527, 533, 554
 Désignation de l'inventeur, 558
 Dessins, 556
 Document de priorité, 560

Excuse des retards, 501, 563
Excuse des retards (délai), 564
Excuse des retards (entrée en phase nationale), 564
Excuse des retards (procédure), 564
Exigences nationales particulières, 558, 559
Exigences nationales particulières (délai), 559
Exigences nationales particulières (lieu), 559
Formulaire d'entrée en phase nationale, 558
Modifications, 561
Rappel du délai par les Offices désignés, 554
Rectification d'erreurs évidentes, 562
Rectifications d'erreurs du RO ou de l'IB, 564
Rectifications d'erreurs du RO ou de l'IB (délai), 564
Rectifications d'erreurs du RO ou de l'IB (procédure), 564
Représentation, 560
Révision de décisions, 501, 562
Révision de décisions (but), 562
Révision de décisions (compétence), 562
Révision de décisions (délai), 563
Révision de décisions (langue), 563
Révision de décisions (procédure), 562
Taxe annuelle, 555
Taxe nationale, 555
Taxe nationale (exemption, réduction ou remboursement), 555
Titre de protection, 558
Traduction de la demande PCT, 555
Traduction de la demande PCT (certification), 557
Traduction de la demande PCT (copie à l'IB), 565
Traduction de la demande PCT (forme), 557
Traduction de la demande PCT (nombre d'exemplaires), 557
Traduction de la demande PCT (vérification), 557
Traitement anticipé, 478, 511, 524, 539, 540, 554, 558

PRIORITE

Correction ou adjonction de revendications de priorité, 474
Date de priorité, 472
Déclarations facultatives, 479
Délai de priorité, 472
Demande antérieure (nature), 461, 472
Demande antérieure (numéro), 473
Demande antérieure (origine), 472
Document de priorité, 473, 497
Document de priorité (accès aux tiers), 474
Document de priorité (langue), 474, 534, 561
Document de priorité (phase nationale), 560
Document de priorité (sanction), 474
Document de priorité (transmission à l'IPEA), 534
Document de priorité (transmission électronique), 473
Etat de la technique, 479
Exclusion de désignations, 471
Habilitation à revendiquer la priorité, 559
Incorporation par renvoi, 481
Irrégularité, 475
Requête, 472
Restauration du droit de priorité, 475, 476, 478, 521, 557
Restauration du droit de priorité (effet), 477
Restauration du droit de priorité (incompatibilités), 477, 478
Restauration du droit de priorité (OEB office désigné), 478, 479
Restauration du droit de priorité (OEB/RO), 477
Restauration du droit de priorité (réexamen), 477
Retrait de la revendication de priorité, 474, 547

PUBLICATION

Absence de publication, 492, 500, 520, 545
Achèvement de la préparation technique, 520

Communication aux Offices désignés, 523
Communication d'une demande avant la publication, 524
Contenu et forme, 521
Déclarations facultatives, 480
Délai, 521
Empêchement de la publication (retrait de la demande), 545
Empêchement de la publication (retrait de la priorité), 547
Exclusion de certains éléments, 477, 521, 551
Forme, 522
Gazette, 522, 523, 525, 532, 546, 547
Gazette (langue), 522
Irrégularité sur la priorité, 475
Langue, 463, 522
Numéro de publication, 522
Ordre public et bonnes mœurs, 488
Publication anticipée, 475, 476, 521
Rapport de recherche supplémentaire, 517
Rectification d'erreurs évidentes, 544
Restauration du droit de priorité, 477, 521

RECHERCHE

Avis provisoire, 509
Base de la recherche, 506
Choix de l'ISA, 504
Compétence, 504
Compétence (langue), 504
Compétence (limitation), 504
Documentation minimale, 506
Éléments et parties indûment déposés, 509
Etablissement de l'abrégié, 487, 509
Etat de la technique, 506
Incorporation par renvoi, 506, 509
Limitation de la recherche, 507
Limitation de la recherche (déclaration), 507
Liste des ISA, 504
Objets exclus de la recherche, 507
Opinion écrite, 510
Opinion écrite (commentaires informels), 510
Opinion écrite (langue), 510, 514, 539, 540
Opinion écrite (procédure), 510
Opinion écrite (transmission à l'IPEA), 510
Opinion écrite (transmission au déposant et à l'IB), 510
Opinion écrite (transmission aux Offices désignés), 511
Opinion écrite (transmission aux Offices élus), 539, 540
Parties manquantes, 509
Rapport de recherche (contenu), 508, 509
Rapport de recherche (délai), 509
Rapport de recherche (langue), 510, 523
Rapport de recherche (publication), 521
Rapport de recherche (transmission au déposant et à l'IB), 510
Rapport de recherche (transmission aux Offices désignés), 523
Recherche antérieure, 504, 505
Recherche antérieure (copie de la demande antérieure), 505
Recherche antérieure (copie des résultats), 505
Recherche antérieure (prise en compte), 506
Recherche antérieure (traduction de la demande antérieure), 505
Recherche antérieure (traduction des résultats de la recherche antérieure), 505
Recherche complémentaire par l'IPEA, 534
Recherche partielle (unité d'invention), 508
Titre de l'invention, 464, 509

RECHERCHE INTERNATIONALE SUPPLEMENTAIRE

Base, 514

But, 511
 Compétence, 511
 Délai, 511
 Délai pour le commencement, 514
 Demande de recherche supplémentaire (contenu), 513
 Demande de recherche supplémentaire (forme), 514
 Demande de recherche supplémentaire (langue), 513
 Demande de recherche supplémentaire (lieu), 513
 Demande de recherche supplémentaire (retrait), 547
 Limitations, 511, 514
 Plusieurs recherches internationales supplémentaires, 511
 Rapport de recherche supplémentaire (contenu), 515, 517
 Rapport de recherche supplémentaire (délai), 516
 Rapport de recherche supplémentaire (langue), 516
 Rapport de recherche supplémentaire (prise en compte par l'IPEA), 517
 Rapport de recherche supplémentaire (publication), 517
 Rapport de recherche supplémentaire (transmission à l'IPEA), 517
 Rapport de recherche supplémentaire (transmission au déposant et à l'IB), 517
 Rapport de recherche supplémentaire (transmission aux Offices désignés), 517
 Taxe de recherche supplémentaire, 512
 Taxe de traitement, 512
 Traduction de la demande PCT, 513
 Transmission à la SISA, 514
 Unité d'invention, 515
 Unité d'invention (réexamen), 515

RECTIFICATION D'ERREURS EVIDENTES

Abrégé, 542
 Au près des Offices désignés, 544, 562
 Compétence, 543
 Contenu et forme, 543
 Décision sur la rectification, 544
 Définition, 542, 543
 Délai, 543
 Dépôt électronique, 543
 Effet, 544, 545
 Examen, 543
 Langue, 543
 Lieu, 543
 Prise en compte par l'IPEA, 535, 545
 Prise en compte par l'ISA, 544
 Prise en compte par les Offices désignés, 545
 Publication, 544
 Refus, 544
 Requête, 543
 Taxe, 542

REPRESENTATION

Changement de mandataire, 541
 Changement de représentant commun, 541
 Examen préliminaire international, 468, 528
 Habilitation à représenter, 468
 Phase nationale, 560
 Pouvoir, 468, 482, 541
 Pouvoir (renonciation), 469
 Pouvoir général, 469
 Renonciation par le mandataire à sa désignation, 470
 Représentant commun, 466, 470, 482, 529, 541, 545
 Représentation obligatoire, 468
 Représentation spéciale devant l'ISA, la SISA ou l'IPEA, 468
 Requête, 468, 482
 Retraits, 469, 470, 545
 Révocation de la désignation du mandataire, 469, 470
 Signature, 482

REQUETE

Bordereau, 482
 Contenu, 464
 Déclarations facultatives, 479, 556, 559, 560
 Déposant, 465, 466, 494, 500
 Déposant (décès), 465
 Déposant (irrégularité), 466
 Désignation de l'inventeur, 467
 Désignations, 471, 495
 Forme, 464
 Langue, 463, 499, 555
 Priorité, 472
 Recherche antérieure, 504
 Représentation, 468
 Signature, 464, 468, 482, 500
 Titre de l'invention, 464, 500
 Titre de protection, 471

RETRAITS

Codéposants, 545
 Demande d'examen préliminaire international, 532, 548
 Demande d'examen préliminaire international (délai), 548
 Demande d'examen préliminaire international (effet), 548
 Demande d'examen préliminaire international (lieu), 548
 Demande d'examen préliminaire international (retrait conditionnel), 532
 Demande d'examen préliminaire international (taxe), 548
 Demande de recherche supplémentaire, 513, 547
 Demande de recherche supplémentaire (délai), 547
 Demande de recherche supplémentaire (effet), 548
 Demande de recherche supplémentaire (lieu), 547
 Demande de recherche supplémentaire (taxe), 547
 Demande PCT, 492, 512, 513, 520, 521, 545, 546
 Demande PCT (délai), 545
 Demande PCT (lieu), 545
 Demande PCT (taxe), 545
 Désignation, 546
 Désignation (délai), 546
 Désignation (effet), 547
 Désignation (lieu), 546
 Désignation (taxe), 546
 Elections (délai), 548
 Elections (effet), 548
 Elections (lieu), 548
 Elections (taxe), 548
 Empêchement de la publication, 545
 Empêchement de la publication d'une désignation, 546
 Pouvoir, 469, 470, 545
 Priorité, 474, 547
 Priorité (délai), 547
 Priorité (empêchement de la publication), 547
 Priorité (lieu), 547
 Priorité (taxe), 547
 Représentation, 469, 470, 545
 Retrait conditionnel, 545
 Signature, 470, 545

SIGNATURE

Codéposants, 482, 545, 560
 Défaut de signature, 482
 Demande d'examen préliminaire international, 468, 528, 529
 Représentation, 482
 Requête, 464, 468, 482, 500, 560
 Retraits, 470, 545
 Sceau, 482, 529
 Signature électronique, 550

TAXES

Changements, 541
Copie certifiée conforme de la demande, 503
Copie de documents contenus dans le dossier, 551, 552
Copie des documents cités dans le rapport d'examen, 540
Copie des documents cités dans le rapport de recherche, 510
Correction ou adjonction de revendications de priorité, 474, 475
Date du paiement, 490
Défaut de paiement, 491
Document de priorité, 474
Document de priorité (OEB), 473
Exemplaires de la demande préparés par le RO, 488
Lieu de paiement, 489, 531
Modes de paiement, 490
Modification art. 34, 537
Monnaie, 489, 531
Montants, 490, 531
Observations par les tiers, 552
Paiement insuffisant, 491
Paiement tardif, 491
Paiement tardif (taxe d'examen préliminaire), 531, 532
Paiement tardif (taxe de recherche supplémentaire), 513
Paiement tardif (taxe de traitement - examen préliminaire international), 531, 532
Paiement tardif (taxe de traitement - recherche internationale supplémentaire), 512
Publication anticipée, 521
Rectification d'erreurs évidentes, 542
Rectification d'erreurs évidentes (refus), 544
Réduction (dépôt électronique), 491
Réduction (pays sous-développés), 490
Réexamen par la SISA - unité d'invention, 515
Réexamen par la SISA - unité d'invention (remboursement), 516
Remboursement, 492
Remise tardive de la traduction, 498, 499
Restauration du droit de priorité, 476, 477, 478
Retraits, 545
RO non compétent (remboursement), 462, 464
Taxe additionnelle - unité d'invention - remboursement (IPEA), 538
Taxe additionnelle - unité d'invention (IPEA), 537
Taxe annuelle (entrée en phase nationale), 555
Taxe d'examen préliminaire, 530
Taxe d'examen préliminaire (réduction), 531
Taxe d'examen préliminaire (remboursement), 532
Taxe de recherche, 489, 502
Taxe de recherche (remboursement), 492, 504
Taxe de recherche additionnelle - parties manquantes, éléments et parties indûment déposés (ISA), 509
Taxe de recherche additionnelle - unité d'invention - remboursement (ISA), 507, 508
Taxe de recherche additionnelle - unité d'invention (ISA), 507
Taxe de recherche supplémentaire, 512
Taxe de recherche supplémentaire (réduction), 513
Taxe de recherche supplémentaire (remboursement), 513
Taxe de réserve - unité d'invention - remboursement (IPEA), 538
Taxe de réserve - unité d'invention - remboursement (ISA), 508
Taxe de réserve - unité d'invention (IPEA), 538
Taxe de réserve - unité d'invention (ISA), 508
Taxe de traitement - examen préliminaire international, 530
Taxe de traitement - examen préliminaire international (réduction), 531

Taxe de traitement - examen préliminaire international (remboursement), 532
Taxe de traitement - recherche internationale supplémentaire, 512
Taxe de traitement - recherche internationale supplémentaire (réduction), 512
Taxe de traitement - recherche internationale supplémentaire (remboursement), 512
Taxe de transmission, 489
Taxe de transmission (remboursement), 492
Taxe internationale de dépôt, 489
Taxe internationale de dépôt (remboursement), 492
Taxe nationale (entrée en phase nationale), 555
Taxe pour transmettre à l'IB (RO non compétent), 462, 464
Transmission de la demande PCT aux Offices désignés, 524
Transmission des résultats de la recherche antérieure, 505

UNITE D'INVENTION

Appréciation par les Offices désignés, 485, 539
Concept inventif, 485
Exigence, 485
Recherche internationale supplémentaire, 515
Recherche partielle, 508
Taxes additionnelles - absence de paiement (ISA), 508
Taxes additionnelles - examen de la réserve (IPEA), 538
Taxes additionnelles - examen de la réserve (ISA), 508
Taxes additionnelles - réserve (IPEA), 538
Taxes additionnelles - réserve (ISA), 508
Taxes additionnelles - taxe de réserve (IPEA), 538
Taxes additionnelles - taxe de réserve (ISA), 508
Taxes additionnelles (IPEA), 537
Taxes additionnelles (ISA), 507